

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 60 (1924)
Heft: 16-17

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ÉDUCATEUR

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

SOMMAIRE : COMPTE RENDU DU XXI^e CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE : *Séance du Comité central de la S. P. R. (fin). — Assemblée générale administrative du 12 juillet 1924. — Discussion du Rapport de M. Albert Richard sur l'adaptation de l'École active à l'École primaire (suite et fin). — Conférence de M. ERNEST BOVET : Les Educateurs et la Société des Nations.*

XXI^e CONGRÈS

DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Genève, 10-13 juillet 1924

Compte rendu publié sous la direction de Robert Dottrens, directeur d'écoles à Genève, Secrétaire général du Congrès. (Suite ¹).

SÉANCE DU COMITÉ CENTRAL DE LA S. P. R.

10 juillet 1924. Aula de l'École de Commerce
(Suite ²)

6. **Rapport des vérificateurs des comptes pour les années 1922 et 1923,**
M. CH. GREG, rapporteur :

Mesdames et Messieurs,

La Commission de vérification des comptes, composée de Mlle Berney, de l'U. I. P. G. (dames) et MM. Hufschmid, de l'U. I. P. G. (messieurs) et C. Grec, de la S. P. V., s'est réunie à Lausanne, le 21 juin dernier. Elle a chargé votre serviteur de vous présenter en son nom un rapport que nous avons l'honneur de vous soumettre.

Notre tâche fut grandement et agréablement facilitée. Notre trésorier, aussi dévoué que consciencieux et compétent, nous présenta une comptabilité simple, précise et tenue dans toutes les règles de l'art. Nous le félicitons d'avoir adopté la méthode américaine qui lui permet, tout en simplifiant ses écritures, de connaître en tout temps la situation de sa caisse.

Les pièces comptables justificatives, classées avec soin, ordre et méthode, correspondent exactement aux chiffres portés en compte. Un pointage nous a permis de constater l'exactitude des écritures.

Un extrait, par chapitre, des divers postes des recettes et des dépenses

¹ Voir le *Bulletin corporatif* de la S. P. R. et l'*Educateur* du 2 août 1924. Vu l'abondance des matières et pour éviter l'encombrement du journal, le Bureau de la Société pédagogique romande a décidé de consacrer au compte rendu du Congrès des numéros supplémentaires.

² Voir le *Bulletin* du 2 août.

pour les deux années 1922 et 1923, nous a mis à même d'établir des comparaisons entre les deux exercices et de faire des constatations intéressantes.

Par exemple, en 1922, les frais de délégations se sont montés à 412 fr. 85. Ce chiffre n'a, certes, rien d'exagéré. Par contre, en 1923, ce poste n'atteint que 90 fr. Non pas que nous voulions inciter notre Comité aux dépenses, une sage économie étant de rigueur chez nous comme ailleurs, mais nous ne pouvons nous empêcher d'estimer cette somme ridiculement basse. A notre humble avis, il ne faudrait pas, sous prétexte des frais, renoncer à faire représenter notre société aux manifestations où sa place est marquée.

Les Imprimeries Réunies ont, en 1923, augmenté de 30 fr. leur subvention, la portant à 150 fr. Tant mieux ! Cette somme a été versée au Fonds de secours.

Il serait à désirer, nous semble-t-il, qu'au Fonds de secours aussi, et non pas au compte de la Société, fût porté le versement de la Société d'Assurance sur la vie, à Zurich. Cette ristourne, il est vrai, diminue d'une façon par trop sensible, puisque de 1920 fr. qu'elle était en 1922, elle n'est plus que de 383 fr. 15 en 1923. Un avis à nos jeunes collègues assurables pourrait peut-être leur rappeler qu'il existe une Société d'assurances faisant aux membres de la Romande des conditions spéciales...

A propos de la Caisse de secours, nous pourrions peut-être nous étonner de ce que la subvention à Neuhof grève précisément cette Caisse de secours plutôt que la caisse de la Société. Nous ignorons s'il y a, pour justifier cette façon de procéder, des raisons spéciales.

Ces brèves remarques ne sont point des propositions, ni même des vœux ; ce sont de simples observations que nous transmettons sans plus au Comité, libre à lui d'en faire ce que bon lui semblera, et nous ne nous y attarderons pas outre mesure. Par contre, nous nous voyons dans l'obligation de faire une constatation bien plus importante. La Société pédagogique jurassienne n'a pas encore satisfait à ses obligations vis-à-vis de la Caisse ; elle doit encore le solde de ses cotisations pour 1922, et la totalité de celles de 1923. Nous aimons à croire que cette section ne tardera pas à se mettre en ordre avec notre trésorier.

Et maintenant nous concluons, et nous ne pouvons le faire autrement qu'en vous assurant que la Caisse de la Romande ne saurait être en de meilleures mains. Son trésorier est le modèle du genre, et voici nos propositions :

Nous vous prions :

- 1° d'admettre les comptes tels qu'ils vous sont présentés ;
- 2° d'adresser au Comité, et spécialement au trésorier, vos plus vifs remerciements pour la bonne gérance de la Caisse ;
- 3° de nous donner décharge de notre mandat.

Lausanne, 21 juin 1924.

La Commission.

Discussion. — M. Tissot a rectifié les indications fournies en ce qui concerne la Société pédagogique jurassienne. Depuis l'impression du rapport, 595 fr. ont été versés par le secrétariat bernois et 162 fr. (montant de 81 cotisations) par la maison Payot. M. J. Juillerat annonce que le solde dû par la S. P. J. sera réglé à bref délai.

En réponse à une critique des vérificateurs, M. Duvillard déclare que le Bureau n'a pas renoncé à faire représenter la S. P. R. partout où il est désirable qu'elle le soit.

Les rapports du trésorier et des vérificateurs sont adoptés. Notre président sait trouver les mots qui disent à notre collègue Tissot toute notre affectueuse estime.

7. *Nomination des rédacteurs.*

Sur proposition du Bureau, MM. Pierre Bovet et Albert Chessex sont réélus pour quatre ans rédacteurs de l'*Educateur*, M. Albert Rochat rédacteur du *Bulletin corporatif*.

8. *Nomination du Trésorier.*

M. Jean Tissot reçoit à nouveau les clés de la caisse.

A tous ces fidèles et dévoués collaborateurs, M. Duvillard exprime les félicitations du Comité central et leur adresse ses vœux pour une nouvelle période de féconde activité.

9. *Nomination de la Commission de lecture.*

M. Duvillard donne lecture de deux lettres de démission de MM. Cordey et Rosier. W. Brandt s'étonne de ces démissions et propose de n'en pas tenir compte avant qu'une démarche ait été entreprise auprès de nos deux collègues. Après discussion, l'assemblée estimant que MM. Cordey et Rosier ont pris leur décision en toute liberté et non sans motifs valables, prend acte de leur démission. Une lettre exprimant nos regrets très vifs apportera à MM. Cordey et Rosier le témoignage de notre gratitude.

Mlle Pelet, MM. Boder et Brandt sont réélus membres de la Commission de lecture. Mme Tissot (Genève), M. Addor (Lausanne) sont désignés pour remplacer MM. Cordey et Rosier.

10. *Présentation du nouveau Bureau.*

M. J. Juillerat annonce que la Société pédagogique jurassienne a décidé que le 22^e congrès de la S. P. R. se tiendrait à Porrentruy. Elle propose comme membres du Bureau :

Président : M. Marcel Marchand, directeur de l'École normale, Porrentruy.

Vice-présidente : Mlle Augusta Theubet, institutrice.

Secrétaire : M. Joseph Beuret, directeur de l'école secondaire.

M. Ch. Grec déplore l'absence de ces trois personnes. W. Brandt félicite la S. P. J. d'avoir mis à la tête de la S. P. R. un homme de la valeur de M. M. Marchand. R. Dottrens regrette de ne pas voir au Bureau jurassien des personnalités bien connues des Romands comme MM. Th. Mœckli et J. Mertenat.

MM. Mœckli et Juillerat exposent les raisons de force majeure qui ont empêché leurs candidats de participer au Congrès et les nécessités de choisir les trois membres du Bureau dans la même ville.

Les propositions de la S. P. J. sont adoptées à l'unanimité moins une voix (M. Grec).

M. Duvillard déclare à M. Juillerat que les nouveaux membres du Bureau ont la confiance de tous. La S. P. R. attend beaucoup de leur activité : la

tâche sera difficile, mais nos amis jurassiens peuvent compter sur l'appui et sur l'affection des membres du Comité central.

11. Propositions individuelles.

Ch. Grec demande que les sections cantonales s'entendent pour arrêter leurs comptes à la même période, afin de faciliter la tâche du trésorier.

En réponse à une question de W. Brandt, R. Dottrens dissipe un malentendu : le rapport qu'il a rédigé sur l'Institut J. J. Rousseau émane du secrétaire de la S. P. R., lequel rend compte du mandat qui lui a été confié de représenter la S. P. R. au Conseil directeur de l'École des sciences de l'éducation de Genève.

Séance levée à 19 $\frac{1}{4}$ h.

II. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ADMINISTRATIVE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE ROMANDE, Victoria Hall, samedi 12 juillet 1924.

Malgré l'heure matinale et le médiocre intérêt qu'une séance consacrée à des questions administratives peut éveiller, la foule des congressistes, sans trop de retard, a repris place dans la belle salle du Victoria Hall. Une statistique établie à la veille du Congrès donne les chiffres suivants quant à la répartition par canton des participants :

Vaud 290 ; Neuchâtel 118 ; Genève 125 ; Jura bernois 21 ; Fribourg 1 ; Tessin 1 ; au total : 556.

Nous ne prétendons pas à l'exactitude : de nombreux collègues genevois ont suivi les travaux du Congrès sans s'être régulièrement inscrits et sans doute plusieurs retardataires ont-ils échappé au contrôle. Regrettons, en passant, que les circonstances n'aient pas permis à nos collègues jurassiens de répondre comme ils l'auraient désiré à l'appel du comité d'organisation : une fête de chant à Delémont retient directeurs et chanteurs loin du Congrès auquel tous s'étaient promis d'assister.

La séance est ouverte à 9 heures.

M. R. Dottrens, secrétaire, met en discussion le rapport de notre président M. Em. Duvillard. Ce rapport a paru dans le *Bulletin* du 21 juin dernier.

Personne ne demande la parole : le rapport présidentiel, mis aux voix, est adopté avec acclamations à l'unanimité.

Au nom du Bureau et des membres de la S. P. R., R. Dottrens exprime à M. Duvillard la reconnaissance et la gratitude de tous pour la lourde tâche qu'il a assumée avec tant de succès pendant quatre ans. M. Duvillard reprend la présidence et remercie ses collaborateurs de l'aide qu'ils lui ont apportée.

M. J. Tissot, trésorier, donne lecture du rapport financier, puis M. Grec prend la parole au nom des vérificateurs des comptes.

M. DUVILLARD. — Je dois faire une remarque à l'observation de M. Grec. Nous avons eu fort peu de frais de représentation, ce qui ne signifie nullement que nous ayons négligé en quoi que ce soit de participer aux manifestations d'ordre pédagogique et éducatif; seules les circonstances nous ont permis de participer à ces manifestations sans inconvénients graves pour notre caisse. Il est toujours agréable de s'entendre dire qu'on a été économe; je remercie M. Grec d'avoir bien voulu souligner ce fait.

M. Grec vient de vous montrer avec quel souci de l'exactitude et du bon ordre notre trésorier, M. Tissot, gère les affaires de la Romande et c'est un devoir très agréable pour moi de remercier très sincèrement, au nom de mes collègues du Bureau, M. Tissot pour sa parfaite gestion. M. Tissot a, comme vous le savez, deux qualités : il a l'air d'être très généreux, mais il tient tout de même d'une façon très ferme les cordons de la bourse. Ce sont là deux qualités qui paraissent contradictoires ; notre trésorier allie les contraires et nous ne saurions trop le remercier pour son travail.

Propositions de la Commission de vérification des comptes : 1. Admettre les comptes tels qu'ils sont présentés ; 2. Adresser au trésorier nos plus vifs remerciements pour la bonne gérance de la Caisse ; 3. Donner décharge à la Commission de vérification.

Mises aux voix, ces trois propositions sont adoptées à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT. — Je dois annoncer que le Comité central, dans sa séance de jeudi soir, à l'unanimité, a réélu M. Tissot trésorier de la S. P. R. (*Vifs applaudissements.*)

M. CHESSEX donne lecture du rapport des rédacteurs de l'*Educateur*. (Voir *Bulletin* du 2 août 1924).

M. ROCHAT donne lecture du rapport de rédaction du *Bulletin*. (Voir *Bulletin* du 2 août 1924.)

M. DUVILLARD remercie les rédacteurs et annonce que le Comité central, dans sa séance de jeudi, n'a cru mieux faire, pour témoigner sa satisfaction à leur égard, que de réélire MM. Bovet, Chessex et Rochat, les deux premiers en qualité de rédacteurs de l'*Educateur*, le troisième en qualité de rédacteur du *Bulletin*. (*Applaudissements.*)

M. DUVILLARD. — Vos applaudissements montrent à nos collègues que leur activité a été appréciée comme elle devait l'être.

Vous savez également qu'au Congrès de Neuchâtel il avait été décidé de confier à la maison Payot l'édition et la charge financière de l'*Educateur* et du *Bulletin*. En juin dernier, la maison Payot a dénoncé la convention qui nous liait à elle, et elle nous a proposé une nouvelle convention qui a été étudiée par le Bureau de la Romande, puis en commun avec M. Payot. Nous avons présenté une convention nouvelle au Comité central. Cette nouvelle convention ressemble beaucoup à la première ; elle contient un certain nombre de modifications peu importantes. Elle diminue dans une certaine mesure nos charges en ce sens qu'elle ne nous impose plus pour l'*Educateur* et le *Bulletin* un minimum de 2500 abonnés, mais un minimum de 2200 ; et comme malheureusement le nombre des classes de la Suisse romande diminue et partant le nombre des maîtres et des maîtresses, M. Payot a bien voulu nous dire hier qu'il accepterait peut-être de réduire à 2000 le minimum que nous avons accepté au cours de la séance du Comité central. D'autre part nous avons fait une ou deux petites concessions d'ordre financier et je suis heureux de vous annoncer que pendant la nouvelle période de quatre ans, la prospérité de la S. P. R. et la vie de ses deux organes sont assurées.

Désignation du lieu du prochain Congrès. — M. Duvillard donne ensuite

lecture d'une lettre de la Société pédagogique jurassienne annonçant que Porrentruy a été choisi comme siège du prochain Congrès en 1928.

Le siège de la S. P. R. est fixé dans le Jura bernois et la proposition de se réunir à Porrentruy en 1928 *est adoptée à l'unanimité.*

Désignation du nouveau Bureau. — M. DUVILLARD. — C'est pour le Bureau et le Comité central un très grand plaisir de remettre le pouvoir à nos amis du Jura. Pour nous autres Genevois, c'est un grand plaisir parce que, comme eux, nous sommes un peu sur les marches de notre petit pays. Mais nos collègues du Jura sont placés en sentinelles plus avancées que nous ; ils sont très certainement chargés d'une mission éducative plus importante que la nôtre encore : ils doivent montrer par l'exemple, aux populations au milieu desquelles ils vivent, toute la valeur de l'idéal suisse romand, et cela n'est pas, Mesdames et Messieurs, une tâche facile.

Nous espérons qu'étant représentants d'une des sociétés les plus importantes de la Suisse romande, ils pourront montrer aux populations jurassiennes que l'avenir est pour elles dans le lien étroit, spirituel et moral, qui les attache à la Suisse romande et à la culture latine.

C'est dans ces sentiments que nous souhaitons à nos collègues du Jura tout le succès possible dans la gestion qui leur incombe.

A la demande du président, M. J. JUILLERAT, président de la Société pédagogique jurassienne, présente le nouveau Bureau du Comité central à l'assemblée :

Il y a quatre ans, quand à Neuchâtel, le président sortant de charge, M. Fritz Hoffmann, posait la même question aux Genevois, M. Richard, président de l'association des instituteurs genevois, répondit : « Genève aura l'honneur de diriger pendant quatre ans la S. P. R. Si c'est un honneur, c'est aussi une responsabilité ». Aujourd'hui, je crois devoir faire une déclaration analogue : Ce sera un honneur pour le Jura de diriger la Romande, mais c'est aussi une lourde tâche que nous assumons. C'est pourquoi, conscients de nos devoirs, désireux de justifier la confiance qu'on veut bien nous témoigner, nous avons songé pour la présidence à un homme énergique, à un travailleur infatigable, à un homme de dévouement. J'ai nommé Marcel Marchand, directeur de l'École normale de Porrentruy. Comme vice-présidente nous vous proposons Mlle Theubet, institutrice à Porrentruy, et comme secrétaire M. Beuret, directeur de l'École secondaire des filles de Porrentruy.

Les propositions de M. Juillerat et de la S. P. J. sont adoptées par l'assemblée.

M. JUILLERAT. — Je regrette vivement l'absence de celui que vous venez d'appeler à la présidence de la S. P. R. Des circonstances toutes spéciales, relevant de ses fonctions, empêchent M. Marchand, à son grand regret, d'être présent au Congrès. Comme il n'est pas ici pour le faire, je remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle vient de faire au Jura bernois, en choisissant Porrentruy comme lieu du prochain Congrès. Je la remercie également pour la confiance qu'elle veut bien nous accorder, en nous chargeant de la direction de la Romande. J'espère qu'elle ne nous fera pas crédit longtemps et que le nouveau Bureau saura, par une conduite sûre et éclairée des affaires de la Société, vous montrer

que cette confiance a été bien placée. A la vérité, nous devons reconnaître que sa tâche sera considérablement simplifiée du fait que le Comité sortant de charge laisse notre Société dans une excellente situation et qu'il n'y a pour ainsi dire qu'à continuer la tâche qu'il a si bien accomplie. Je crois, en effet, être l'interprète de toute l'Assemblée en exprimant à ce Comité et spécialement à son sympathique président, nos plus sincères félicitations, notre reconnaissance et nos plus vifs remerciements pour la manière plus que distinguée dont notre association a été administrée pendant cette période de quatre ans. Pour remercier des hommes de cœur, il ne faut pas beaucoup de paroles, et d'ailleurs, à défaut d'éloquence dans les mots, il en est dans les faits. Que M. Duvillard et ses collègues veuillent interpréter dans ce sens l'hommage qui leur est rendu par la grande participation au Congrès de 1924, ainsi que par sa parfaite réussite.

Obligé de quitter subitement Genève, M. Juillerat prononce l'allocution suivante que les congressistes devaient entendre au banquet de ce jour :

C'est avec un vif empressement que je viens vous présenter les cordiales et fraternelles salutations de vos collègues jurassiens et vous exprimer tout le bonheur qu'ils éprouvent à se trouver au milieu de vous au cours de cette belle journée. Permettez-moi ensuite de présenter nos hommages au Comité central et au Comité d'organisation, de les féliciter pour la manière remarquable dont ils ont organisé cette grande et belle manifestation et de les remercier de l'accueil si cordial qui nous est réservé dans la cité de Genève.

Je viens de prononcer le mot de bonheur. Il n'est, en effet, guère possible de se soustraire à l'influence qui se dégage de la chaude atmosphère de cette fête. Il y a quelque chose de magique dans cette rencontre de membres de la même corporation, venus de tous les points de la Suisse romande, animés des mêmes sentiments, des mêmes aspirations, surtout du même désir de fraterniser entre eux, de se communiquer leurs expériences personnelles et, par là même, de porter à un plus haut degré de perfection les méthodes qu'ils emploient pour former une jeunesse heureuse, une génération de demain plus consciente de son droit au bonheur, et aussi plus capable de le réaliser. L'effet ne s'est pas fait attendre. Jurassiens et Genevois sont aux deux extrémités d'une même région ethnique. Malgré cela, dès les premiers contacts, nous avons ressenti tous les effets d'un accueil cordial et empressé, nous avons senti que nos cœurs battaient à l'unisson et que le Congrès de 1924, tout en marquant une étape dans le progrès de la science de l'éducation, serait un acheminement vers plus de cohésion entre éducateurs de la Suisse romande et cimenterait définitivement leur amitié.

Qu'il me soit permis, ici, de profiter de l'occasion qui m'est fournie d'expliquer un malentendu qui paraît exister entre Jurassiens et Romands. Vous savez tous à quoi je fais allusion. Le corps enseignant jurassien s'est rallié au syndicat des instituteurs bernois, connu sous le nom de Société cantonale des instituteurs bernois. Il en est résulté l'abandon de l'*Educateur* comme organe officiel, en faveur de l'*Ecole bernoise*. Incontestablement, il y a là un fait regrettable. A cela, nous devons ajouter l'indifférence qu'au cours de ces dernières

années, les Jurassiens ont témoigné à la Société pédagogique romande. Mais une fois pour toutes nous demandons à nos collègues de nous comprendre, de comprendre la situation toute particulière qui nous est faite : par nos intérêts matériels nous sommes dirigés du côté de Berne ; par notre langue, notre vie intellectuelle et morale, nous sommes orientés vers la Suisse romande. Chers amis, au cours de la grande guerre, dans le Jura, comme partout ailleurs, les instituteurs ont traversé des temps durs. A un moment donné, ils ont senti le besoin de se grouper étroitement avec leurs collègues de l'ancien canton, pour améliorer leur situation matérielle. Actuellement le résultat est partiellement atteint, et déjà de nouvelles luttes se préparent, plus âpres que celles qui ont eu lieu, pour maintenir les positions conquises. Et tout le corps enseignant jurassien est fermement convaincu que ce n'est qu'en maintenant le bloc bernois intact, que l'on maintiendra les positions conquises. Or il n'y a, dans tout cela, rien que de très naturel et de très humain. Mesdames et Messieurs, *Primum vivere, deinde philosophari*, a dit un auteur latin. Si maintenant, l'on considère qu'à ces faits sont venues s'ajouter les angoisses des années de guerre, on comprendra certainement notre attitude, qui, selon moi, a été jugée un peu sévèrement par nos collègues romands.

Mais des temps meilleurs sont revenus, la lutte pour l'existence a cessé d'être l'unique préoccupation, on commence à revivre pour l'idéal, les questions d'ordre intellectuel et moral reprennent petit à petit la place qui leur est due. Certainement la question de l'*Educateur* s'améliorera et la direction de la Romande par les Jurassiens amènera sûrement, avec elle, une détente de la situation. Car n'oubliez pas, collègues romands, que nous nous sentons rattachés à vous par un puissant lien : c'est la langue. Et à notre langue, nous y tenons. Par elle nous vivons de votre vie intellectuelle et morale ; nous lisons vos journaux et votre littérature devient notre bréviaire ; les programmes de nos écoles s'inspirent des vôtres. Pourquoi, dès lors, un rapprochement ne serait-il pas possible et le retour à nos anciennes traditions de cordialité et de fraternité ne serait-il plus réalisable ?

Plus que jamais, en effet, nous avons besoin de solidarité, de nous tendre la main à travers les limites de nos cantons. Ce n'est que par l'union de plus en plus intime des membres de l'enseignement que nous deviendrons forts. Or, à ce moment, trop de choses encore nous divisent, nous tiennent éloignés les uns des autres : brevets, programmes et moyens d'enseignements, législation scolaire, etc. Nous devons, à tout prix, réaliser des progrès dans cet ordre d'idées. Le moment est venu de cesser de se confiner dans les limites régionales, pour regarder plus loin, de grouper nos intérêts, de nous rendre solidaires les uns des autres, dans la Suisse romande d'abord, sur tout le sol de notre chère patrie ensuite, de manière que les éducateurs de la jeunesse arrivent à former une masse compacte, capable de résister au sabotage de nos institutions scolaires. Tous, nous avons éprouvé un profond sentiment de tristesse, en lisant l'appel du Comité central, qui se voit obligé de présenter le Congrès actuel comme une protestation. Faisons taire toutes les voix d'un égoïsme local, rapprochons-nous les uns des autres, serrons les coudes, en un mot faisons œuvre de solidarité. Alors nous deviendrons forts, nos efforts rencontreront un écho à la ville et à

la campagne et nous pourrions aborder avec succès le grand problème libérateur : la subvention de l'Ecole populaire par la Confédération. Car je crois que c'est dans la réalisation de cette idée que réside la solution sûre et définitive de la question scolaire en Suisse. C'est le seul moyen de mettre l'Ecole et le corps enseignant à l'abri des crises locales et économiques ; c'est le seul moyen de donner à ce dernier l'indépendance et l'influence morale nécessaires à l'accomplissement de sa grande et noble tâche. Quand ce but sera atteint, alors nous pourrions nous y consacrer tout entiers. Notre unique préoccupation sera de nous perfectionner individuellement, de perfectionner les méthodes, d'améliorer le sort de l'enfance studieuse et de former, comme je l'ai déjà dit, des générations futures conscientes de leurs droits et surtout de leurs devoirs, outillées pour la lutte pour l'existence, ayant acquis à l'Ecole la certitude que la source du vrai bonheur réside dans le travail joyeusement exécuté et l'accomplissement du devoir librement consenti. Et maintenant, Mesdames et Messieurs, nous voulons croire à cette évolution, nous voulons croire en une amélioration des conditions matérielles de l'Ecole en Suisse, nous voulons croire aux destinées de notre Ecole populaire, croire qu'elle continuera à assurer à notre chère patrie, par son instruction, la place honorable qu'elle occupe parmi les nations civilisées.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je crois :

- 1° à la prospérité de la S. P. R. ;
- 2° à l'union toujours plus étroite des Jurassiens avec leurs collègues romands ;
- 3° à la Suisse, notre chère patrie, que nous rêvons grande par le rôle que joue et jouera dans l'avenir son Ecole populaire.

M. LE PRÉSIDENT. — Mesdames et Messieurs, Vos applaudissements montrent à M. Juillerat qu'il a su gagner votre assentiment et il voudra bien dire à nos collègues que c'est avec la plus entière satisfaction que nous leur confions la direction de la Romande, qu'il n'y a plus aucun nuage entre le Jura et le reste de la Suisse romande et que ce sera avec le plus grand plaisir que nous irons à Porrentruy, dans quatre ans, et que nous fraterniserons comme nous l'avons fait déjà à St-Imier.

Aucune proposition individuelle n'étant formulée, la séance administrative est levée à 10 heures.

PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Discussion du rapport de M. Albert Richard, instituteur à Genève.

Adaptation de l'Ecole active à l'Ecole primaire.

Vendredi 11 juillet 1924, Victoria Hall. (Suite ¹).

Mme TISSOT, Genève. — Il y a un orgueil chez l'enfant ! Regardez l'enfant qui apprend à lire. Enseignez-lui à lire par la méthode phonétique, enseignez-lui à lire par la méthode des jeux, enseignez-lui comme vous voudrez, si vous aimez l'enfant, si vous savez stimuler ses forces, l'enfant apprendra à lire par n'importe quel procédé. Mais le jour où il saura lire, plus cela

¹ Voir *Educateur* du 2 août 1924.

lui aura coûté de peine, plus il aura de joie et d'orgueil à pouvoir lire. Ce que je dis de la lecture, je le dis de toutes les branches. J'ai vu des enfants s'enthousiasmer pour une dictée que j'avais choisie littéraire, mais qui contenait de réelles difficultés, et j'ai vu des jeunes filles demander à faire une dictée. Je leur laissais la joie quelquefois de choisir leur leçon. La dictée, la dictée ! Pourquoi ? Parce que c'était pour elles une sorte de jeu. C'était un jeu de voir si véritablement elles pouvaient appliquer les règles qui leur avaient été données et c'est là que j'en veux venir. Je voudrais retourner la proposition. Je voudrais faire aimer le travail pour qu'il devienne pour l'enfant qui s'éveille, qui essaye ses forces, un jeu. (*Applaudissements*).

Mme BAUDAT, institutrice, Lausanne. — Je voudrais simplement relever quelques mots dans ce qui a été dit par M. Bauer et par Mlle Descœudres sur l'activité spontanée. D'après l'expérience que j'ai des classes de petits garçons, il me semble que ces mots d'activité spontanée et d'activité obligatoire se complètent très bien. D'après ce que j'ai vu dans ces classes de petits garçons, il faut commencer par leur imposer une activité, mais celle-ci devient très vite spontanée. Ils aiment presque tout de suite ce qu'on leur fait faire.

Par exemple, pour l'orthographe, Mlle Descœudres a dit tout à l'heure qu'il ne faudrait pas faire d'orthographe en première année, mais pour ces petits c'est un vrai plaisir dès qu'ils ont compris.

Leur activité est d'abord manuelle, — ils travaillent avec des jeux éducatifs, — mais ensuite ils aiment faire du travail abstrait, ils aiment passer à la pratique abstraite ; quand nous avons fait un peu de travail manuel, ils demandent eux-mêmes à faire de l'orthographe et c'est un vrai plaisir pour eux.

Je crois que Mlle Descœudres juge un peu d'après les classes d'anormaux, mais dans les classes d'enfants normaux, ceux-ci aiment beaucoup faire un effort, sans qu'il soit nécessaire de passer toujours par l'activité manuelle. Peut-être les petits garçons ont-ils plus de dispositions pour le travail abstrait que les petites filles ? Je n'ai jamais eu l'occasion de travailler avec des petites filles, je n'en peux donc pas juger.

Je pense que le système Montessori convient très bien à l'école infantine, mais quand on passe à l'école primaire, il faut que de l'activité manuelle on passe, déjà dans la première année, à l'activité abstraite, et dans le degré intermédiaire vous pourrez alors passer à la composition et à la dictée sans qu'il soit nécessaire de revenir au commencement.

Chaque enfant a ce besoin et cette faculté et les petits sentent très bien eux-mêmes quand on leur propose un devoir qu'ils sont capables de l'accomplir et ils travaillent avec plaisir. (*Applaudissements*.)

Mlle DESCŒUDRES, Genève. — Je voudrais seulement répondre que ce n'est pas d'après mon expérience des classes spéciales d'élèves anormaux, mais sur la base de longues expériences avec des enfants normaux que j'ai parlé de refouler l'étude de l'orthographe après la première année. J'estime que ces jeunes enfants, en général, emploieraient mieux leur temps à autre chose.

Mlle BOUCHERIN, institutrice, la Chaux-de-Fonds. — Je veux dire simplement que les expériences faites à la Chaux-de-Fonds sont absolument conclu-

tes et que je trouve que les premières années, donc les années du degré inférieur, doivent être consacrées au développement général de l'enfant et que toutes ces notions d'orthographe et autres seront acquises plus tard en très peu de temps. On y consacre beaucoup trop de temps dans les premières années de l'école primaire.

Personne ne demande plus la parole, la discussion générale est close. Le président met en discussion les thèses de M. A. Richard.

Thèse 1. — « L'activité doit être considérée comme le principal agent du développement. Elle peut être spontanée ou imposée. »

M. LE PRÉSIDENT. — Notre collègue, M. Bauer, propose l'adjonction de la définition dont il vous a donné lecture.

M. RICHARD, rapporteur. — Mesdames et Messieurs, je répète ce que j'ai dit il y a un instant : je ne vois pas l'utilité d'une définition. Je crois que si vous voulez une définition de l'école active il faut lire le rapport en entier, vous la trouverez à toutes les pages.

Celle qui vous est proposée maintenant par M. Bauer, je ne crois pas qu'elle soit complète ni tout à fait exacte. Lorsqu'on nous dit que l'école active est la résultante de toutes les méthodes pédagogiques, je ne crois pas que ce soit exact. L'école active est quelque chose de nouveau, ce n'est pas la résultante de l'école traditionnelle. Cependant, si vous voulez une définition, je ne m'y opposerai pas.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous vous trouvez en présence de deux propositions parfaitement contradictoires, d'une part la thèse imprimée dans le rapport, d'autre part la proposition faite par notre collègue, M. Bauer, d'y ajouter une définition qui est extensive et qu'il faudrait examiner de façon très précise pour voir si elle répond bien aux vœux de notre assemblée. Je rends simplement l'assemblée attentive à la longueur de la définition proposée.

M. BAUER, La Chaux-de-Fonds. — Je tiens à faire remarquer qu'en somme ce qui est contradictoire ici c'est que M. le rapporteur ne tient pas à une définition tandis que je tiens à ce qu'il y en ait une. Il n'est pas question de l'esprit, du contenu de la définition.

Je pourrais prouver logiquement que l'école active est bien la résultante de tous les systèmes pédagogiques antérieurs. Quoi que vous en disiez, l'école active est la résultante du travail qui s'est fait pour l'école jusqu'à présent. S'il y a des systèmes pédagogiques qui sont venus et qui viennent à l'encontre des bases sur lesquelles repose l'école active, ils sont encore venus montrer comment il ne faut pas faire, de sorte que l'école active, qui actuellement est le summum de ce qu'on demande en pédagogie, est la résultante de tous les efforts faits jusqu'ici.

On vous a parlé de méthode socratique, de méthode d'autorité, on vous a dit qu'il fallait pouvoir faire appel à l'effort spontané ou à l'effort imposé, vous voyez qu'on retrouve ici tous les systèmes pédagogiques qui ont donné chacun ce qu'il a de meilleur à la méthode active.

M. A. CHESSEX, instituteur à Lausanne, rédacteur de *l'Éducateur*. — Mesdames et Messieurs, je comprends très bien le grand intérêt qu'il y aurait à

discuter la définition de l'école active. Seulement, vous venez d'entendre M. Bauer s'expliquer à ce sujet et nous sommes peut-être ici quelques dizaines qui pourrions aussi désirer exprimer notre opinion ; je crois que nous arriverions à la fin de la séance sans avoir abouti à une définition.

C'est pourquoi je serai plus catégorique que M. Richard, qui a déclaré qu'il ne s'opposerait pas à ce qu'on introduise une définition, et je vous proposerai de décider de ne pas introduire de définition, non pas par hostilité contre M. Bauer, qui nous a beaucoup intéressés ce matin, mais surtout pour gagner du temps.

M. BAUER. — Je n'ai aucun amour-propre d'auteur et je ne tiens pas à cette définition-là. Je désirais surtout vous faire remarquer qu'une définition précise de l'école active n'a pas été donnée et que, lorsque nous avons affaire avec des contradicteurs qui ne veulent pas suivre de longs développements nous n'avons jamais été capables de leur dire en quelques mots : Voici l'école active.

Je tenais simplement à attirer votre attention là-dessus. Qu'on ne donne pas cette définition maintenant et qu'on s'en occupe, qu'on cherche à donner cette définition, je n'y vois pas d'inconvénient et je retire ma proposition.

M. LE PRÉSIDENT. — La question qui se posait est donc résolue par le retrait de la proposition de M. Bauer.

Personne ne demande plus la parole, je mets aux voix la thèse 1.

La thèse 1 est adoptée à l'unanimité.

Thèse 2. — « L'activité spontanée est seule entièrement et parfaitement éducatrice ; elle est la base de l'école idéale. Cependant, son utilisation à l'école primaire est limitée et la place qui lui est assignée est inférieure à celle qu'occupe l'activité imposée ; cela pour les raisons suivantes : a) les forts effectifs de nos classes ne permettent guère qu'une éducation collective ; b) l'école publique est tenue de fournir un minimum d'instruction dans un temps assez court ; c) les moyens financiers dont dispose l'école primaire publique sont restreints. Le maître aura donc souvent recours à l'activité imposée, bien que la valeur éducative de celle-ci soit inférieure à celle de l'activité spontanée. »

M. MOTTAZ, instituteur, Lausanne. — J'estime qu'on ne peut pas dire que « l'activité spontanée est seule entièrement et parfaitement éducatrice. »

Je pense qu'il n'est pas nécessaire que je fasse un exposé des raisons pour lesquelles j'ai cette opinion, car il me semble que ce point de vue a été suffisamment expliqué tout à l'heure par Mme Tissot et dans le rapport de M. Richard.

M. RICHARD, rapporteur. — Si vous supprimez cela, vous supprimez la base et la raison d'être de l'école active.

L'école active est l'école de la spontanéité ; si vous enlevez la spontanéité il n'y aura plus d'école active.

La spontanéité, c'est l'idéal ; c'est un moyen idéal que malheureusement on ne peut pas toujours utiliser, je le reconnais. Mais, je le répète, si vous enlevez l'élément de la spontanéité, vous supprimez ce qui est la raison d'être de l'école active.

M. MOTTAZ, Lausanne. — Ce n'est pas contre le mot de spontanéité que je m'élève, c'est contre l'idée que *seule* l'activité spontanée serait entièrement et parfaitement éducatrice.

Mme GRANGE, institutrice à Genève. — Je crois que pour concilier les oppositions on pourrait supprimer le mot « seule » et dire simplement : « L'activité spontanée est entièrement et parfaitement éducatrice. »

M. RICHARD, rapporteur. — Je crois que si l'on enlève le mot « seule » la thèse toute entière tombe. Je ne dis pas que l'activité imposée ne peut pas être éducatrice, mais je dis que seule l'activité spontanée est *entièrement et parfaitement* éducatrice. Cela n'enlève rien à la valeur de l'activité imposée, qui est cependant inférieure à l'activité spontanée. Si vous enlevez un mot il faut enlever le tout.

Mlle DESCŒUDRES, Genève. — Je suis tout à fait d'accord avec M. Richard, mais s'il y a des personnes qui ne peuvent pas accepter cela, je proposerai de dire simplement :

« L'activité spontanée est particulièrement éducatrice. »

M. CHAMOT, instituteur, Etagnières. — Ne pourrait-on pas peut-être enlever le mot « entièrement » et dire : « Seule l'activité spontanée est parfaitement éducatrice. » ?

M. MOTTAZ. — On ne peut comprendre le texte proposé par M. Richard que dans le sens qu'à l'exclusion de toute autre activité, l'activité spontanée seule est entièrement éducatrice. C'est contre cette opinion que je m'élève.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Mottaz se rallie-t-il à l'une des suggestions qui viennent d'être faites ?

M. MOTTAZ. — Je me rallierai soit à la proposition faite par Mme Grange de supprimer le mot « seule », soit à la proposition faite par Mlle Descœudres : « L'activité spontanée est *particulièrement* éducatrice. »

M. LE PRÉSIDENT. — M. Richard ne se rallie pas à ces propositions. Nous sommes donc en présence de deux propositions, d'une part la thèse contenue dans le rapport de M. Richard, d'autre part la demande de modification présentée par M. Mottaz et qui comporterait la suppression du mot « seule ». Vous allez vous prononcer.

(Le texte proposé par M. Richard est adopté à la majorité.)

Thèse 3. — « La nécessité de fournir aux élèves de l'école publique un minimum de connaissances indispensables oblige le maître à diviser le programme : Programme minimum et programme de développement. » (Conclusion adoptée par le Congrès de Neuchâtel, 1920.)

M. BAUER, La Chaux-de-Fonds. — Je demande une adjonction : « Les maîtres de l'école primaire romande s'efforceront de réaliser le programme minimum par l'adaptation de la méthode active. »

M. RICHARD, rapporteur. — Je n'accepte pas cette adjonction parce que je crois qu'elle est impossible à réaliser. Je crois que pour certaines branches du programme minimum il n'y a pas d'intérêt. On est obligé d'enseigner l'arithmétique, mais il n'y a pas d'intérêt chez l'enfant, par exemple, pour la division.

Il est impossible de rendre toujours un sujet intéressant et il faut quand même l'enseigner. Si vous voulez absolument l'école active intégrale dans le programme minimum, il faudrait diviser le programme en deux parties et à ce moment-là la raison d'être de l'école active disparaît.

M. CLAPARÈDE, professeur à l'Université de Genève. — S'il est permis à un théoricien de prendre la parole, je voudrais appuyer l'adjonction de M. Bauer. Je crois que les arguments de M. Richard sont un peu dangereux pour sa thèse elle-même. Tout à l'heure il nous disait que si nous voulions attendre que les enfants veuillent apprendre l'orthographe pour la leur apprendre, nous risquerions d'attendre longtemps. Je crois cet argument dangereux. De même il me semble que c'est aussi un argument dangereux de dire que pour les additions, les soustractions et les divisions on ne peut employer que la méthode de contrainte. Les adversaires de l'école active pourront retourner cet argument contre toutes les branches de l'enseignement. Je crois que l'adjonction de M. Bauer n'implique aucune obligation pour les instituteurs.

Je me permets néanmoins de féliciter chaudement M. Richard pour son magnifique travail et il me semble que l'adjonction de M. Bauer mettrait toutes ses thèses à l'abri des critiques des adversaires résolus de l'école active, qui pourraient dire ce qu'il avance en parlant de l'orthographe et de l'arithmétique, à propos de toutes les branches de l'enseignement.

M. BAUER. — Je redoute de prendre la parole après M. Claparède, mais une chose m'a amusé, M. Richard. Si vous avez trois enfants de neuf ans mettez sur une table neuf noix et dites-leur : « Partagez-vous ces noix » Ils sauront immédiatement, et vous aurez éveillé leur attention sur la division elle-même et sur sa nécessité. C'est le principe lui-même qui est important. Voilà un simple procédé. Nous ne voulons pas nous « chamailler » longtemps sur ce point, mais vous avez insisté, et vous avez eu raison dans la thèse 2 sur la question du mot « seule » et je reprends les arguments développés tout à l'heure. Le programme minimum doit essentiellement être assimilé par les enfants de l'école primaire. Nous devons donc nous efforcer d'employer pour enseigner ce programme les moyens les plus adéquats pour arriver à la perfection à laquelle nous cherchons à parvenir.

M. RICHARD. — Un mot : si l'enfant veut bien partager les noix, c'est parce que c'est un jeu. La thèse N° 8 dit qu'il faut introduire dans tous les travaux scolaires l'activité basée sur l'intérêt. Je maintiens qu'il faut une activité imposée. Comment apprendrez-vous l'écriture au moyen de l'école active ? Si vous laissez faire les enfants, vous aurez des cahiers qui seront couverts de véritables gribouillages, et ce serait le plus mauvais service qu'on puisse rendre à l'école active. (*Applaudissements.*)

Personne ne demandant plus la parole l'adjonction proposée par M. Bauer, mise aux voix, est repoussée. (La thèse 3 est adoptée à la majorité des suffrages telle qu'elle est présentée par M. Richard.)

Thèse 4. — « Le but de l'activité scolaire n'est pas nécessairement d'obtenir un accroissement du savoir ; nombre de travaux scolaires sont destinés à satisfaire le besoin d'agir : agir, afin d'aider au développement de l'esprit et de l'organisme. »

(La thèse 4 est adoptée à la majorité.)

Thèse 5. — « L'école active peut être réalisée dans le cadre de l'organisation scolaire actuelle ; elle est basée sur la transformation des méthodes — et non sur celle des institutions scolaires — et sur une attitude nouvelle adoptée par le maître : le maître ne se borne pas à enseigner ; il dirige la recherche et l'étude. Les branches d'enseignement et les programmes d'étude, allégés, de l'école active sont les mêmes que ceux de l'école traditionnelle ».

(La thèse 5 est adoptée à l'unanimité.)

Thèse 6. — « La pratique de l'école active n'exige pas une transformation de l'aménagement des classes ; sur une table placée au fond de la classe est déposé le matériel d'expériences ; un mobilier sommaire (vitrines et caisses) est destiné à loger quelques plantes ou animaux dont l'enfant observe le développement (germination, métamorphoses des insectes, etc.) ».

M. LE PRÉSIDENT. — M. Bauer a proposé de modifier ce texte comme suit : « La pratique de l'école active exige une transformation de l'aménagement des classes. Toutefois une table, etc., suffiront provisoirement. »

M. RICHARD, rapporteur. — Lorsqu'on nous dit qu'elle exige une transformation, il faudrait nous indiquer quelle est cette transformation.

Je ne crois pas que ce soit dans une transformation du mobilier que soit la réforme de l'école active.

Je lis dans le rapport de 1920 :

« ... Est-ce en changeant le mobilier qu'on changera l'école ? C'est en changeant la façon d'enseigner du maître. »

Il faut que le maître dise : *Je n'enseigne pas, mais, comme l'a dit M. Chantrens : J'apprends à apprendre aux nouvelles générations.*

Pour cela il n'y a pas besoin d'une transformation du mobilier, ce qu'il faut c'est une transformation du maître lui-même et de la façon d'enseigner.

M. PIERRE BOVET. — Ce que vient de dire M. Richard me paraît très important. Il ne faudrait pas avoir l'air de croire que l'école active est une transformation de l'aménagement des classes.

D'autre part, il me paraît indiscutable, — comme la suite de la thèse semble l'admettre, — il me paraît indiscutable que des transformations dans l'aménagement de la classe s'introduiront au moment où le maître introduira l'école active.

Dans ces conditions je vous proposerai de ne pas dire que la pratique de l'école active exige une transformation de l'aménagement des classes, — bien que je croie cette transformation très désirable, — parce qu'en disant cela nous risquerions de faire croire que nous attachons à la transformation des classes une importance excessive.

La seconde partie de la thèse est plutôt une description de la classe qu'une thèse. Il me semble que nous serions fidèles à l'esprit du rapport, qui a mis l'accent sur les choses essentielles, en laissant tomber complètement cette thèse 6. C'est ce que je vous propose.

M. LE PRÉSIDENT. — S'il est permis au président de faire une proposition, je demanderai à M. Richard s'il accepte cette adjonction à son texte : « Il sera laissé au maître la plus grande liberté dans l'aménagement de sa classe ». Ceci

pour permettre d'apporter peut-être une armoire, un terrarium sans être obligé de toujours en demander l'autorisation à l'inspecteur ou au service des fournitures scolaires.

M. RICHARD. — Si j'ai mis ici cette thèse, c'est par mesure de prudence c'est parce qu'on s'est figuré qu'une école active était une école où il n'y avait plus de bancs, où il n'y avait plus que des outils, des instruments. C'est pour cela que j'ai rédigé cette thèse afin de montrer que l'école active n'était pas la bête apocalyptique que l'on craignait. (*Rires.*)

Si l'on veut que cela soit supprimé, je ne m'y opposerai pas.

M. LE PRÉSIDENT. — J'invite l'assemblée à se prononcer sur la proposition de M. Pierre Bovet, soit la suppression de la thèse 6, et la proposition de M. Richard, avec l'adjonction suivante :

« Il sera laissé au maître la plus grande liberté pour l'aménagement de sa classe. »

(La seconde proposition est adoptée.)

Thèse 7. — « Les *travaux manuels* constituent un excellent moyen d'éducation ; leur importance ne doit pas être exagérée ; il est désirable toutefois qu'une salle de travaux manuels soit installée dans chaque école. *L'activité manuelle* n'est qu'une partie de l'activité scolaire ».

M. BAUER. — Encore une fois, je pense que l'on crée la confusion au sujet de l'école active.

L'école active veut que l'enfant s'intéresse essentiellement par lui-même ; l'école active veut que l'enfant puise dans ses mouvements, dans son activité personnelle, les notions intellectuelles qui lui sont nécessaires. Et alors, comment voulez-vous que cet enfant puisse se mouvoir, comment voulez-vous qu'il puisse avoir cette activité manuelle qui est nécessaire, si l'on ne reconnaît pas la valeur de l'activité manuelle, si on ne reconnaît pas explicitement la valeur et l'obligation pour l'enfant de travailler de ses mains ? Tout à l'heure on nous a parlé de méthodes qui insistent surtout sur la valeur que le maître doit s'efforcer d'acquérir pour lui-même, sur le travail personnel du maître pour développer ses leçons. Mais le maître ne pourra faire bénéficier l'enfant de son effort personnel que si l'enfant lui-même peut se mouvoir et peut agir. C'est pourquoi je pense qu'il est utile d'insister sur les notions élémentaires de l'activité manuelle et je vous demande d'accepter de mettre au début de cette thèse la phrase suivante : « L'activité manuelle est une nécessité physiologique et psychologique pour l'enfant ; elle est à la base de la réalisation de l'école active. »

Cela ne signifie pas qu'à l'école on n'aura que de l'activité manuelle ; cela ne signifie pas que l'enfant n'apprendra qu'à travailler de ses mains ; cela signifie qu'il travaillera beaucoup de ses mains, afin de pouvoir plus aisément travailler de son esprit.

Je vous demande de dire ensuite : « Les travaux manuels *proprement dits* constituent... » etc., et de supprimer la dernière phrase : « L'activité manuelle n'est qu'une partie de l'activité scolaire. »

M. RICHARD, rapporteur. — Je crois pouvoir accepter la première partie de la thèse de M. Bauer : « L'activité manuelle est une nécessité physiologique

et psychologique pour l'enfant ». Mais je m'opposerai à ce qu'on dise que c'est la base de l'école active. Si l'on dit cela l'école active deviendra une école de travaux manuels.

M. BAUER. — Non.

M. RICHARD. — Si vous dites que c'est la base de l'école active, l'école active devient une école de travaux manuels.

D'autre part, je crois qu'il faut maintenir la dernière phrase : « L'activité manuelle n'est qu'une partie de l'activité scolaire ». Car il y a l'activité intellectuelle, qui est supérieure à l'activité manuelle. Je me rallierai donc à la première partie de la thèse proposée par M. Bauer.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous rends attentifs au danger qu'il y a à établir des classifications entre activités manuelles et intellectuelles. Elles se superposent et sont bien souvent la conséquence l'une de l'autre. Je crois qu'il convient d'examiner avec la plus grande attention cette thèse 7, de façon à ne pas dire dans la rapidité de la discussion des choses trop énormes.

M. CHESSEX, Lausanne. — Je crois que toute la discussion actuelle roule sur un malentendu. Ce malentendu vient de ce que la thèse proposée ne distingue pas — et M. Bauer non plus — entre les différents âges des écoliers. Ce qui est vrai pour les tout petits, jusqu'à 6 ou 7 ans, n'est déjà plus vrai peut-être pour ceux de 10 ans et n'est en tout cas plus vrai pour ceux de 13, 14 ou 16 ans. Nous disons « les enfants », mais c'est vague ; il y a de très grandes différences psychologiques entre le petit enfant et l'adolescent, et je crois que le malentendu vient de là.

Malheureusement, je ne me suis pas occupé de cette rédaction jusqu'à maintenant et je ne vous propose pas un texte. Je regrette de ne pas l'avoir fait, mais je crois qu'on trouverait, en faisant la distinction entre les âges, le moyen de mettre tout le monde d'accord.

Il faudrait peut-être distinguer aussi, dans une même catégorie d'âge, les différences d'aptitudes. Ce qui serait vrai pour des anormaux ou des retardés ne serait plus vrai pour les élèves avancés.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Richard pense que l'on pourrait ajouter à la thèse 7 : « Surtout dans les degrés inférieurs de l'école primaire, l'activité manuelle est une nécessité psychologique et physiologique pour l'enfant. »

M. BAUER. — Il est évident que l'école active et l'expérimentation doivent être à la base de l'enseignement partout et dans une foule de domaines. Voyez comme nous avons dû lutter pour que, dans les écoles secondaires, on fasse des expériences de physique et de chimie, et pour que ce soient les élèves eux-mêmes qui y travaillent. A l'école secondaire aussi l'activité manuelle joue un grand rôle. Je crois qu'il est aussi nécessaire d'avoir l'activité manuelle à l'université. On y fait des expériences de botanique, de physique, de chimie, de tout au monde, les laboratoires y occupent une place énorme, tout ça c'est de l'activité manuelle. Et si vous aviez vu comme moi travailler une classe active, vous auriez remarqué que les élèves de M. Gremaud arrivent à constituer des dossiers et des collections où l'activité manuelle entre énormément en jeu.

M. CHESSEX, Lausanne. — Mesdames et Messieurs, je ne suis pas convaincu par ce que vient de dire M. Bauer. Je suis d'accord avec lui sur le rôle que doit jouer l'activité manuelle dans les différents domaines, mais M. Bauer ne nous a cités qu'une seule branche, à savoir les sciences. Je trouve que M. Bauer joue un peu sur les mots lorsqu'il nous dit que la constitution de dossiers constitue un travail manuel. J'étais tout disposé à faire une concession, mais je crois qu'il sera plus sage de nous en tenir à la conclusion de M. Richard et de la voter telle quelle. (*Applaudissements.*)

Mlle DESCŒUDRES, Genève. — Je trouve qu'il serait dommage de ne pas tenir compte de ce qu'a dit M. Bauer. Les travaux manuels, surtout chez les jeunes enfants, sont un excellent moyen d'éducation.

M. RICHARD. — Je ne m'oppose pas à ce que dit Mlle Descœudres et je propose ce changement : au lieu de dire « *l'activité manuelle n'est qu'une partie de l'activité scolaire* » on dirait « *l'activité manuelle est une partie de l'activité scolaire.* »

La thèse proposée par M. Bauer est la suivante : « *L'activité manuelle est une nécessité psychologique pour l'enfant. Les travaux manuels constituent un excellent moyen d'éducation.* »

M. BAUER demande la suppression de la dernière phrase : l'activité manuelle n'est qu'une partie de l'activité scolaire.

Les thèses sont mises aux voix. La thèse 7 de M. Richard est adoptée à une très forte majorité.

Thèse 8. — « *Pour adapter l'école active à l'école primaire, on devra tendre à introduire, dans tous les travaux scolaires, l'activité basée sur l'intérêt.* »

Mlle DESCŒUDRES. — Je propose une adjonction relative aux jeunes filles : « *Pour répondre aux intérêts spéciaux des jeunes filles, on devrait tendre à introduire et à renforcer l'enseignement ménager par des travaux pratiques et initier les jeunes filles à leur tâche maternelle par le contact avec de jeunes enfants.* »

La proposition de Mlle Descœudres est acceptée et constitue la thèse 8 bis.

Thèse 9. — « *La discipline n'est pas fondée sur la contrainte et la répression. Elle n'oblige pas les enfants à l'immobilité. La discipline s'établit naturellement lorsque l'attention est concentrée sur le sujet de l'activité.* »

M. MÉTRAUX, instituteur, Genève. — Je voudrais vous proposer d'introduire ici quelques mots concernant le self-government.

Je vous propose d'ajouter à cette thèse la phrase suivante :

« *Autant que possible le maître s'inspire des principes du self-government et progressivement émancipe ses élèves en restant pour eux un tuteur avisé.* »

M. RICHARD. — Je ne suis pas opposé au self-government. Il ne faut pas être intransigeant. On fait ce qu'on peut et non pas ce qu'on veut ! Je ne m'oppose pas à cette proposition, mais le mot « émancipe » va un peu trop loin et je voudrais laisser tomber ce mot-là.

M. CHESSEX, Lausanne. — Je crois que l'on pourrait supprimer la seconde moitié de la phrase proposée et employer l'expression française d'*autonomie scolaire*. Nous dirions donc :

« Autant que possible le maître s'inspirera des principes de l'autonomie scolaire. »

M. MÉTRAUX. — J'aimerais que le terme de self-gouvernement, qui figure dans le travail dont j'ai tiré la phrase que je vous propose, fût introduit dans une de ces thèses.

M. LE PRÉSIDENT. — J'invite l'assemblée à se prononcer entre la thèse proposée par M. Richard, sans amendement, et cette thèse augmentée de l'adjonction proposée par M. Métraux et amendée par M. Chessex : « Autant que possible le maître s'inspirera des principes de l'autonomie scolaire. »

(L'assemblée se prononce pour la thèse sans amendement.)

Thèse 10. — « *Education morale.* En proposant l'exécution de travaux collectifs, le maître tentera de substituer l'esprit de collaboration et d'entraide à l'esprit de concurrence. L'enseignement de la morale ne contribue que dans une faible mesure au développement des qualités du cœur. L'activité, spontanée ou acceptée par le moi, développe et affine le sens moral et accroît la puissance morale. »

Mlle DESCŒUDRES. — Je demande si ce ne serait pas le cas ici, puisqu'il s'agit de développer l'esprit de collaboration, d'émettre un vœu en faveur de la suppression des rangs. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — On pourrait dire : « Le Congrès émet le vœu que le système du classement soit abandonné. »

M. RICHARD, rapporteur. — Je veux faire observer que ce sujet n'a pas été étudié et je me demande s'il ne sort pas du cadre du rapport actuel et du titre : « Adaptation des méthodes actives à l'enseignement primaire. »

Je ne m'y oppose pas, mais je trouve que c'est une question qui devrait être étudiée pour elle-même. Car il y a certainement des personnes qui opposeraient des arguments aux vôtres et cela nous entraînerait un peu loin.

Mlle DESCŒUDRES. — Je crois que tous ceux qui ont fait des expériences concernant l'école active trouveront que cela tient de très près au sujet et que le système des rangs s'élimine de lui-même.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Richard fait observer que cette question demande une étude spéciale.

M. PIERRE BOVET. — J'espère répondre aux vœux à la fois de M. Richard et de Mlle Descœudres en proposant de dire :

« Considérant que le système des rangs est de nature à nuire à l'esprit de collaboration, le congrès émet le vœu que la question soit étudiée. »

Il me semble que c'est ici que la question du self-gouvernement serait à sa place. Elle résulterait de ce que dit M. Richard lorsqu'il écrit que l'activité spontanée accroît la puissance morale et quand il oppose l'enseignement de la morale à la pratique de la morale. C'est là que nous sommes véritablement sur le terrain de l'autonomie scolaire. Incontestablement l'autonomie scolaire est dans l'esprit de l'école active. Elle se rattache très naturellement à cette dernière thèse et l'on pourrait peut-être se borner à dire : « L'activité spontanée ou acceptée par le moi, *par exemple dans l'autonomie scolaire*, développe et affine le sens moral... »

Je propose donc l'adjonction, après le mot « moi », des mots : « par exemple dans l'autonomie scolaire ».

M. LE PRÉSIDENT. — J'invite l'assemblée à se prononcer entre le texte proposé par M. Richard et ce texte amendé dans les termes proposés par M. Pierre Bovet.

(L'assemblée se prononce à la majorité pour le texte proposé par M. Richard, sans amendement.)

M. LE PRÉSIDENT. — M. Bauer a proposé le vœu suivant :

« Le XXI^e Congrès de la Société pédagogique de la Suisse romande émet le vœu que des classes d'école active, dites d'essai, soient ouvertes dans un grand nombre de communes, urbaines ou rurales, avec l'assentiment des commissions scolaires, des directeurs et des inspecteurs des classes. »

M. YERSIN, instituteur, Rolle. — Je propose de supprimer les mots : « ... avec l'assentiment des commissions scolaires, des directeurs et des inspecteurs des classes. » Il est évident qu'on ne peut pas ouvrir des classes sans l'assentiment des autorités scolaires.

(La proposition de M. Bauer ainsi amendée est adoptée.)

M. LE PRÉSIDENT. — Mesdames et Messieurs, je ne veux pas terminer cette séance sans remercier en votre nom le distingué rapporteur, M. Richard, pour le très beau travail qu'il a présenté au Congrès. (*Vifs applaudissements.*)

Je remercie aussi ceux de nos collègues qui ont bien voulu prendre la parole et nous permettre de mettre au point les thèses présentées. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à 12 h. 20.

V. CONFÉRENCES

a) M. Ernest Bovet, professeur honoraire de l'Université de Zurich, Secrétaire général de l'Association suisse pour la Société des Nations.

Les Educateurs et la Société des Nations.

Mesdames, Messieurs, chers collègues. Dans un vieux cahier où mon père écrivit son journal de 1851 à 1858, alors qu'il était régent à Mollondin, puis à Jongny, j'ai trouvé plusieurs passages concernant les conditions très difficiles des régents de cette époque, concernant aussi leurs efforts pour se réunir en une société (nous dirions aujourd'hui pour se syndiquer). En novembre 1851, c'est mon père qui convoque les régents du cercle de Mollondin pour signer un mémoire adressé au Grand Conseil. Le 20 septembre 1856 il prend part à la conférence des régents de Vevey, et sous la date du 10 octobre 1856 je lis ces mots : « J'assiste à la réunion des instituteurs vaudois à Lausanne, réunion qui a parfaitement réussi et de laquelle nous nous promettons maintenant les plus beaux résultats. La Société pédagogique est fondée. »

Mon père étant mort à quarante et un ans, quelques mois après ma naissance, je ne l'ai pas connu. Deux de ses filles ont été régentes à Montreux, moi-même j'ai enseigné pendant vingt-cinq ans à Rome et à Zurich. Un de mes fils, qui projette de suivre l'École normale à Lausanne quand il aura passé son bachot, est ici dans l'auditoire. Je revendique donc l'honneur d'être de votre

famille et aussi le droit de parler librement, comme on parle en famille. (*Applaudissements.*) Et c'est vous dire aussi la joie profonde que vous m'avez procurée en m'invitant à parler aujourd'hui, au milieu de vous, d'un sujet qui est maintenant ma raison de vivre.

Vous avez deux grands sujets à votre ordre du jour : l'école active et l'école unique. J'ai lu avec profit les rapports solides et courageux de M. Richard et de M. Chantrens. En les lisant, j'ai éprouvé quelque vergogne d'être aussi incompetent en des matières aussi importantes, mais j'ai éprouvé aussi quelque satisfaction à constater les rapports qui existent entre vos deux grands sujets et celui dont j'ai à vous entretenir. En effet, vous verrez bientôt que l'enseignement de la S. d. N. à l'école présume la méthode de l'école active et que, d'autre part, cet enseignement exige une synthèse vivante de la géographie, de l'histoire et de la morale sociale, synthèse qui ne crée pas l'école unique, dans le sens technique de ce mot, mais qui relie cependant les différents degrés de l'instruction, depuis l'école primaire jusqu'à l'Université, dans une même aspiration spirituelle, dans une même volonté de travail pacifique et créateur, dans le même effort de fraternité humaine. (*Applaudissements.*)

Dans un discours, prononcé le 4 juillet 1918 devant le corps diplomatique et qu'on a appelé le « discours des quatre buts », le président Wilson a résumé toute sa pensée en ces termes : « Ce que nous voulons, c'est le règne du droit basé sur le consentement des gouvernés et maintenu par l'opinion organisée de l'humanité. »

L'opinion organisée de l'humanité : l'opinion publique bien renseignée, consciente de ses droits et de ses responsabilités, fidèlement exprimée, voilà bien la force essentielle de cet ordre nouveau qui s'élabore sous les remous de l'après-guerre.

Tous ceux qui pénètrent dans le problème de la S. d. N. en arrivent à la même conclusion : la S. d. N. a désormais sa vie assurée. Ne croyez pas ceux qui disent qu'elle peut disparaître demain, ou dans un an, ou dans deux ans. Elle a sa vie assurée. Les services pratiques qu'elle rend chaque jour sont déjà si nombreux, si considérables, qu'elle ne peut plus disparaître. Mais ! il y a un gros mais... Mais elle peut vivre *bien* ou *mal*. Mal ! si elle n'est qu'un centre administratif, bureaucratique, soumis à la politique des grands Etats ; et bien, si elle est un organe vivant qui affirme une loi nouvelle, supérieure à l'égoïsme féroce des souverainetés et si elle remplace, peu à peu, les intrigues des Etats par la collaboration des peuples.

La S. d. N. ouvrira une étape nouvelle dans l'histoire de l'humanité, à cette condition expresse d'être constamment soutenue, contrôlée et démocratisée par l'opinion publique, par la conscience des hommes libres.

Mais comment obtenir cette opinion organisée de l'humanité dont parlait Wilson ? Comment *renseigner* exactement cette opinion publique et comment *l'exprimer* quand elle a pris conscience de ses responsabilités ? Tel est le grand problème pratique, psychologique et moral qui va se dérouler peu à peu devant nous, en quelques traits sommaires, car il faudrait des heures pour le traiter à fond, le grand problème pour la solution duquel la collaboration quotidienne des éducateurs est absolument indispensable.

Créée par le Traité de Versailles, le 28 juin 1919, la S. d. N. commença son activité en janvier 1920. Le 16 janvier eut lieu la première séance du Conseil, à Paris. La première Assemblée siégea à Genève du 15 novembre au 18 décembre 1920, et vous savez que l'adhésion de la Suisse date du 16 mai 1920.

Inutile de vous rappeler que la S. d. N. fut accueillie en Europe (pour ne parler que de l'Europe, de ce petit pays que nous connaissons d'ailleurs si mal) par les sentiments les plus divers qui vont de la haine et du dénigrement systématique jusqu'à l'enthousiasme aveugle et à l'attente du miracle.

Les amis de la S. d. N. ne se posèrent pas immédiatement la question qui nous préoccupe aujourd'hui : « Comment renseigner l'opinion publique ? » Ils pensaient évidemment que les hommes politiques, les journalistes et surtout les succès de la nouvelle institution allaient lui gagner rapidement l'adhésion universelle. Il fallut déchanter. Il fallut apprendre la patience, comme les poilus l'avaient apprise au fond de leurs tranchées.

Sans parler des adversaires (dont les critiques nous sont fort utiles et je les en remercie), adversaires dont plusieurs d'ailleurs se convertissent loyalement devant l'enseignement des faits, il faut reconnaître, et non sans tristesse, que de nombreux amis sont incapables de comprendre l'*esprit* de la S. d. N., incapables de comprendre le renouvellement de la pensée politique, sociale et morale qu'elle implique.

Nous sommes ici en famille, nous pouvons donc aller jusqu'au fond de notre pensée. Même parmi les délégués, — ne le leur dites pas, — même parmi les délégués à l'Assemblée annuelle de septembre, il en est pour lesquels la S. d. N. n'est qu'un rouage de plus dans la vieille machine d'avant-guerre, un truc de plus à ajouter à d'autres trucs diplomatiques, une occasion de briller personnellement ou de manœuvrer pour le compte d'un gouvernement. Il en est de même chez bon nombre de journalistes qui s'intéressent aux intrigues de coulisses beaucoup plus qu'à l'idée même de la S. d. N.

Ce sont là des faiblesses humaines dont il ne faut pas trop s'étonner. A côté des intérêts personnels, qui ne seront jamais supprimés, n'oublions pas la puissance des habitudes, des vieilles formules, des clichés, de notre paresse intellectuelle et morale. Il y a là tout un monde à transformer. D'ici cinquante ans, quand on parlera de la naissance de la S. d. N., on aura certainement l'impression d'une révolution ; mais nous, qui vivons cette transformation jour par jour, nous savons combien elle est lente, combien elle est difficile, nous savons qu'elle est l'œuvre de la foi, de la foi patiente.

Il en fut toujours de même aux grands moments de l'histoire ; l'homme réalise dans un effort tenace et obscur ce qui, demain, resplendira comme un miracle.

Si la propagande quasi-officielle n'a pas répondu à notre attente un peu naïve, la S. d. N. n'en a pas moins attaqué, grâce surtout à son excellent secrétariat, une quantité de problèmes urgents mais beaucoup plus compliqués que nous ne le pensions en général (ici, je pourrais faire pour mon compte un *mea culpa* explicite). D'où il résulte une nouvelle difficulté pour l'opinion publique, à savoir l'abondance, la surabondance des faits précis qu'il faudrait connaître pour se permettre un jugement.

Il y a un mois environ, un beau soir, je vois arriver chez moi un étudiant qui me dit : « Je dois présenter dans trois jours une étude sur la Sarre et Dantzig, pourriez-vous me fournir les matériaux nécessaires ? » J'avoue avoir eu de la peine à cacher un sourire, mais il ne faut décourager personne. Je lui donnai donc quelques fiches sur la Sarre, puis quelques volumes du *Journal Officiel*, puis des brochures... ; ce fut, au bout d'un instant, une respectable pile de documents, rien que sur la Sarre ! Sur quoi, l'étudiant déclara renoncer à Dantzig ! Il avait pu ainsi toucher du doigt la difficulté et la complication d'un sujet très restreint en apparence.

A ne prendre que les revues, brochures et volumes publiés depuis quatre ans sur l'œuvre de la S. d. N., il y aurait déjà de quoi constituer une bibliothèque. Il y a aussi, je m'empresse de l'ajouter, de quoi décourager les personnes de bonne volonté qui n'ont pas les loisirs nécessaires pour étudier à fond ces questions.

Les efforts très méritoires du secrétariat de la S. d. N., qui publie un *Journal Officiel*, un résumé mensuel, des communiqués quotidiens et des brochures, ces efforts et ceux de l'Association nationale suisse se heurtent donc non seulement à l'hostilité des adversaires, à la méfiance des politiciens de la vieille école, mais encore à l'indifférence qui résulte de l'ignorance des faits.

Je ne résiste pas au désir de vous citer quelques lignes d'un Français, un des meilleurs défenseurs de la S. d. N., M. Georges Scelle, professeur, actuellement chef de cabinet du ministre du Travail. Il écrivait en mai 1923 :

« La Société des Nations est, en France et ailleurs, assez mal connue. Beaucoup d'idées fausses ont cours à son sujet ; on ignore généralement jusqu'à sa composition, jusqu'à ses moyens d'action, ce qui n'empêche point de déclarer tantôt qu'elle n'est bonne à rien et tantôt qu'elle constitue un véritable péril. Entre ces deux opinions contradictoires, il n'est heureusement pas besoin de choisir : la vérité n'appartient ni aux sceptiques ni aux timorés, mais à ceux qui, ayant étudié de près cette création des Traités de Paix, sont convaincus à la fois de ses insuffisances actuelles et de ses possibilités d'avenir. »

Ce que M. Scelle dit de la France, on peut le dire de tous les pays, de la Suisse en particulier.

Je prends quelques exemples : S'il y a un sujet qui revient sans cesse dans nos journaux, quand ils n'ont plus rien à dire du sport ou de l'Assemblée fédérale, c'est celui des gros traitements des employés du Secrétariat de Genève ! Ce qu'on a dit d'énormités là-dessus, de choses inintelligentes et de chiffres inexacts, alors qu'on pourrait se documenter dans le *Journal Officiel* !

Il y a aussi les petits potins de coulisses. Laissez-moi dire à nos amis genevois que ces potins nuisent souvent à leur information sur de grands sujets. Je l'ai constaté à propos du conflit italo-grec qui fut le gros événement de la IV^e Assemblée. C'est à Genève qu'on s'est le moins bien rendu compte, dans certains milieux du moins, de la véritable victoire remportée par l'Assemblée de la S. d. N., victoire difficile, mais victoire immense, dont je pourrais vous parler pendant plusieurs heures.

Prenons un autre exemple, la question des communiqués. Les journaux

ont reproduit dernièrement, de la façon la plus fidèle, un communiqué du Secrétariat, disant que la commission du Gouvernement de la Sarre avait informé le Conseil que, grâce à une situation financière un peu meilleure, on pourrait augmenter, au delà des prévisions, le nombre des gendarmes de la Sarre, qui au lieu de 400 seraient au nombre de 800. Ce communiqué prenait environ une demi-colonne. En le lisant je me suis demandé ce qu'il pouvait signifier pour les lecteurs ordinaires de nos journaux. Qu'est-ce que cela peut bien leur faire qu'il y ait 800 gendarmes dans la Sarre, au lieu de 400 ? Pour ceux qui suivent de près cette affaire de la Sarre, ce communiqué signifie que, conformément au Traité de Versailles, on va réduire les troupes d'occupation françaises, en augmentant le nombre des gendarmes. Cela signifie un triomphe de l'idée de la Société des Nations sur certaine politique impérialiste et maldroite. Mais qui donc était en mesure de deviner cela ?

On peut se demander à quoi servent des communiqués de ce genre, qui ne disent rien à celui qui n'étudie pas les documents jour après jour. C'est du temps perdu et le public qui ne comprend pas finit par l'indifférence et laisse ainsi passer d'autres communiqués très clairs et très intéressants.

* * *

Quelles sont les tâches principales de la S. d. N ?

Le 16 janvier 1920, lors de la première séance du Conseil, M. Léon Bourgeois, un des pères de la Société des Nations, définissait les tâches de la Société en distinguant d'abord une « tâche de nécessité immédiate » qui était l'exécution pratique des clauses du Traité de Versailles, le règlement des problèmes de Dantzig et de la Sarre ainsi que la protection des minorités qui, d'ailleurs, demeurera pendant bien des années encore une question fort difficile. Il distinguait en outre une « tâche d'évolution et d'avenir ». Permettez-moi de vous citer le texte précis de M. Léon Bourgeois ; il enveloppe les choses de belles expressions philosophiques et sociales qui se ressentent encore de l'immense enthousiasme de 1920, enthousiasme qui s'est relâché un peu depuis lors, mais qu'il est toujours bon de rappeler. Il disait en un premier point :

« Pour cette tâche d'évolution et d'avenir, il faut la fondation définitive de la justice internationale ». Par ces mots Léon Bourgeois visait l'institution de la Cour permanente de justice internationale. Elle existe aujourd'hui, mais l'arbitrage n'est pas encore obligatoire ! N'oublions jamais que nous n'aurons la paix assurée, que nous ne pourrons désarmer d'une façon efficace, que le jour où la conscience publique aura imposé aux Gouvernements l'arbitrage *obligatoire*. (*Approbaton*). Nous nous heurtons ici au dogme fatal de la souveraineté absolue des Etats, héritage des monarchies absolues. Tant que ce dogme persistera, nous ne pourrons pas instituer l'arbitrage obligatoire, sans lequel nous n'aurons pas le désarmement...

Léon Bourgeois définissait le second point de cette tâche d'évolution et d'avenir : « La sécurité des Peuples pacifiques par la limitation des armements de tous. »

Vous savez tous le rôle que joue le facteur de la sécurité dans les discussions d'aujourd'hui. Il y a la sécurité de la France qui est nécessaire, que nous devons

tous espérer ; il y a la sécurité d'autres pays encore ; pour réaliser enfin la formule de M. Léon Bourgeois : « La sécurité des Peuples pacifiques par la limitation des armements de tous » (non pas seulement des Peuples vaincus, mais de tous), nous avons encore un immense travail à accomplir.

Un troisième point : « La protection des Peuples non encore capables de se diriger eux-mêmes et dont le bien-être et le développement forment, suivant les termes mêmes de l'article 22 du Pacte, une mission sacrée de civilisation. » Il s'agit ici de la question des mandats, question excessivement compliquée, qui commence à faire quelques progrès depuis un an, mais dont la solution se heurte sans cesse aux traditions et aux « intérêts » des grands Etats.

Un quatrième point : « La constitution de ces organismes communs de la vie économique et sociale qui forment le ciment de la cité nouvelle. » Ces problèmes d'organisation économique, de transit, de protection douanière, ou au contraire de libre échange, sont un élément essentiel de la solidarité des Peuples ; dans ce domaine un grand travail a été accompli. M. Georges Scelle a fait à Bâle, lors de l'Assemblée de l'Association suisse pour la Société des Nations, une conférence très solide, consacrée aux résultats déjà obtenus dans le domaine purement économique, matériel et pratique, par la Société des Nations.

Enfin, M. Léon Bourgeois formulait une autre tâche encore : « La réglementation internationale des conditions du travail humain, gage du bien-être et de la dignité des travailleurs, gage en même temps de la paix sociale. »

C'est la tâche du Bureau International du Travail, qu'on ignore encore beaucoup trop, qu'on méconnaît systématiquement en Suisse même, tandis que nous devrions au contraire remercier le Ciel que cette grande œuvre ait pour la lancer dans le monde un directeur comme M. Albert Thomas...

A ces problèmes définis par M. Léon Bourgeois dès la première séance du Conseil, il faut en ajouter d'autres ; ce sont les problèmes qu'on appelle politiques et qui ont été résolus (plus ou moins !) par le Conseil ou l'Assemblée : 1. la question des îles Aaland, entre la Suède et la Finlande, question très bien résolue ; 2. la question de Vilna, entre la Pologne et la Lithuanie, encore en litige, malgré l'avis unanime du Conseil ; 3. la question de la Haute-Silésie, en voie de solution grâce à un traité qui est l'œuvre en particulier de notre concitoyen M. Calonder, œuvre admirable qui s'accomplit là-bas jour par jour et qui amènera peu à peu une réconciliation entre deux peuples qui étaient prêts à se faire la guerre ; 4. le relèvement de l'Autriche, qui est actuellement un fait accompli malgré les difficultés qui surgissent encore de temps en temps ; 5. le relèvement de la Hongrie qui commence et qui se poursuivra aussi bien que celui de l'Autriche ; 6. les secours apportés à l'Albanie ; 7. le conflit italo-grec.

A quoi il faudrait ajouter, dans un domaine tout différent : la protection de l'Europe occidentale et centrale contre les épidémies ; la lutte contre les stupéfiants ; la traite des femmes et des enfants ; le rapatriement des prisonniers de guerre entrepris par M. le Dr Nansen ; la lutte contre la famine russe...

* * *

Tout cela est le produit de quatre ans de travail. Aujourd'hui nous avons un monde nouveau, qui s'organise pour ainsi dire par la force des choses, par

la logique de l'histoire. Malgré cela, et à côté de cette rénovation, nous constatons une ignorance quasi criminelle, parce qu'elle permet à la sottise humaine, aux préjugés humains, aux vieilles rancunes d'entraver en quelque sorte le cours logique des choses, et de suspendre sur nous cette menace d'une guerre qui serait tout simplement la fin de l'Europe.

Cette ignorance, elle est malheureusement générale. Faisant dernièrement une conférence devant une société d'étudiants, je leur ai dit : « Que chacun de vous se pose la question : Que sais-tu de la Société des Nations ? Vous verrez que le résultat sera maigre. » L'un d'eux a déclaré : « En entendant parler d'un examen de conscience, j'ai eu froid dans le dos, parce qu'en effet nous ne savons rien de la S. d. N. » Or, aucun pays au monde ne peut aujourd'hui se désintéresser de la Société des Nations ; elle est appelée à renouveler toute notre politique, toute notre vie sociale, toute notre vie morale. Il importe donc de la connaître mieux, afin de mieux la soutenir.

L'expérience acquise permettra d'améliorer ce service technique de renseignements dont je vous parlais tantôt ; mais le progrès nécessaire et essentiel est à chercher ailleurs, dans une *transformation de la mentalité par l'éducation*.

* * *

Voici le texte d'une résolution adoptée le 27 septembre 1923 par l'Assemblée à Genève :

« L'Assemblée prie instamment les gouvernements des Etats membres de prendre des mesures en vue de faire connaître aux enfants et à la jeunesse de leurs pays respectifs, là où cet enseignement n'est point donné, l'existence et les buts de la Société des Nations et les termes de son Pacte. »

Le Secrétariat a communiqué cette résolution le 19 octobre 1923, à tous les Etats membres de la Société. Or, jusqu'au 18 mai 1924, 12 Etats membres sur 54, ainsi que le Gouvernement du territoire de la Sarre et la Ville libre de Dantzig, avaient envoyé des réponses¹. Vous désireriez savoir quels sont ces 12 Gouvernements. Les voici : Albanais, autrichien, canadien, tchécoslovaque, danois, français, britannique, du Guatemala, italien, du Libéria, persan, péru-

¹ Le *Gouvernement fédéral d'Autriche* a décidé de faire paraître, dans la publication officielle du Ministère de l'Instruction publique, à l'usage des maîtres et professeurs de toutes catégories, des articles portant sur les buts que poursuit la Société, ainsi que sur les termes du Pacte. Les cours d'histoire, de droit constitutionnel et, chaque fois que l'occasion s'en présente, de géographie, doivent comprendre des conférences sur la Société des Nations. Aucun manuel ne sera autorisé s'il ne contient pas des renseignements appropriés sur la Société des Nations.

Dans sa réponse, le *Gouvernement tchécoslovaque* expose les lois votées en vue de l'institution dans les écoles primaires et primaires supérieures, des cours « d'instruction et d'éducation civiques », comprenant un enseignement sur les efforts internationaux qui ont pour but la réalisation de la paix mondiale et le rapprochement des peuples. Le principe de la Société des Nations, sa création et l'œuvre qu'elle a accomplie se trouvent particulièrement traités dans les chapitres : le respect de l'homme, — la fraternité — l'égalité des Nations — la paix universelle, les rapports avec les Etats étrangers, les rapports mutuels des Etats aux points de vue économique, politique, intellectuel, le mouvement en faveur de la paix.

vien. Mais aucune réponse de la Suisse jusqu'à présent. Il semble que pourtant s'il y a un pays où l'on devrait mettre dans les programmes de toutes les écoles, depuis l'école primaire jusqu'à l'Université l'enseignement de la Société des Nations, ce pays devrait s'appeler la Suisse...

J'ai fait, il est vrai, quelques leçons devant les élèves de l'École Normale de Lausanne. Je suis aussi allé parler à Vallorbe, ainsi qu'à Speicher, dans le canton d'Appenzell, devant des montagnards qui venaient pieds nus à l'école et qui ont suivi avec un intérêt touchant les explications que je leur donnais. On m'avait demandé aussi de parler dans une grande école d'un canton que je ne veux pas nommer ; le jour était fixé, j'étais déjà en voyage, lorsque j'appris que le Département de l'instruction publique de ce canton avait interdit la conférence. L'argument avancé en faveur de cette interdiction était que si l'on m'autorisait à parler de la Société des Nations dans cette école, tout le monde pourrait demander à y parler d'autres sujets. Cela ne se commente pas.

Vous avez entendu la résolution de la IV^e Assemblée. Puisque tous les maîtres d'école, tous les éducateurs ont le devoir d'enseigner à leurs élèves ce qu'est la Société des Nations, ce qu'elle est appelée à devenir, ce qu'elle a fait, ce qu'il faut qu'elle fasse, il faut commencer par renseigner les éducateurs eux-mêmes. Pour ce faire, il y a différents moyens. Et d'abord tous les éducateurs et éducatrices devraient se rallier à l'Association Suisse pour la Société des Nations en devenant membres d'une section cantonale. Comme membre vous recevrez, si vous le désirez, notre petit organe mensuel : « Die Schweiz im Völkerbund ». (L'argent nous manque encore pour le publier en français mais vous êtes tous à même de lire l'allemand.)

Cette petite feuille de quatre pages apporte chaque mois une étude sur un sujet précis, fournit des renseignements sur ce qui se fait en Suisse et à l'étranger dans le domaine de la S. d. N. Le prochain numéro contiendra un compte rendu du Congrès de Lyon qui vient d'avoir lieu. J'y ai publié récemment une étude sur l'interprétation de l'article 10 du Pacte, une autre sur le Pacte de garantie dont on parle tant à l'heure actuelle, une autre encore sur la question du désarmement, une enfin sur les petits et les grands Etats. Nous aborderons tous les problèmes les uns après les autres. Ce bulletin est gratuit ; il est envoyé aussi sur demande aux membres de langue française.

A côté de cette affiliation à l'Association suisse pour la S. d. N. qui a grand besoin de membres et surtout de membres actifs plus encore que de membres payants, il faudrait que les instituteurs forment entre eux des groupes d'étude comme il s'en forme maintenant dans les universités. Il y en a en effet à Genève, à Lausanne, à Berne, à Bâle, à Zurich où dix, quinze, vingt étudiants étudient les articles du Pacte et certaines questions précises. Il va sans dire que je suis tout prêt à fournir les documents nécessaires ; je me tiens aussi à la disposition de ces divers groupements pour exposer un sujet précis ; plusieurs de nos membres ainsi que plusieurs fonctionnaires du Secrétariat ou du Bureau international du travail, offrent également des conférences sur des sujets où ils sont particulièrement compétents.

Il faudrait arriver enfin à un enseignement régulier dans les écoles normales et à l'université. On a déjà commencé dans les Universités de Zurich et de Berne, mais ce n'est encore qu'un modeste début.

A mesure que vous vous occuperez de ces problèmes, vous aurez l'impression que j'ai moi-même depuis trois ou quatre ans : celle d'un renouvellement graduel et de plus en plus profond de toute la pensée. Depuis 1920 mes cheveux ont grisonné, mais mon esprit s'est rajeuni. Des problèmes que je croyais résolus sont redevenus vivants. Je retrouve cette belle angoisse, cette angoisse presque divine de la jeunesse, qui, lisant un livre, voit s'ouvrir devant elle des horizons lumineux et mystérieux à la fois. En face de tels problèmes on apprend la modestie, et ici permettez-moi de relever une opinion qui est assez courante : que la modestie serait une vertu nécessaire aux éducateurs mais assez rare parmi eux... Acceptons cette critique et tâchons d'y répondre en nous occupant de ces problèmes qui nous font sentir chaque jour l'insuffisance de notre science.

En ce qui concerne l'école, je n'ai pas de conseils à vous donner, car vous avez plus d'expérience que moi, mais je puis tout de même vous faire part de quelques observations. Il faut en premier lieu inspirer de l'intérêt pour la S. d. N. J'ai procédé à Vallorbe, à Speicher et ailleurs, au moyen de la méthode socratique, en posant des questions, en faisant trouver la S. d. N. par les enfants eux-mêmes.

Je pars de la commune et je leur demande qui y commande. Invariablement ils me répondent : le Conseil communal, l'Assemblée communale. Je passe au canton et j'obtiens la réponse : le Conseil d'Etat, le Grand Conseil, le Tribunal cantonal. Nous continuons en prenant la Confédération et nous arrivons au Conseil fédéral, à l'Assemblée fédérale, au Tribunal fédéral. Je leur pose alors la question : Et après ? Pas de réponse. En effet, après, il n'y a plus rien. Je leur montre alors la progression qu'ils ont suivie ; partis de la famille ils sont arrivés à la Confédération en passant par la commune et le canton et je leur demande de continuer. D'eux-mêmes alors ils arrivent à penser que les différentes nations pourraient avoir quelque chose de commun entre elles et ils découvrent alors — et vous savez que ce qu'on trouve soi-même a beaucoup plus de valeur que ce qui vous est enseigné — le Conseil, l'Assemblée, la Cour permanente de la Haye...

Ils ont même très bien compris le sens de l'article 16, qui prévoit des sanctions contre celui qui viole le Pacte ; je leur ai raconté à ce propos un souvenir de collège, datant de 1884. Un de nos camarades était très fort... des poings ; il nous imposait son autorité par la terreur ; un beau jour nous décidons de le boycotter en ne lui adressant plus la parole ; ce fut le silence le plus absolu à son égard ; au bout de trois jours, il jurait de ne plus recommencer et fut, depuis ce moment-là, un de nos meilleurs camarades. Et voilà précisément ce que prescrit l'article 16 à l'égard d'une nation récalcitrante aux principes essentiels du Pacte.

Vous avez ici un exemple frappant de l'école active. Excusez-moi de brutaliser un peu mon sujet, mais le temps passe et je ne fais qu'indiquer quelques

idées sans m'y arrêter. Que de choses à dire sur l'enseignement de la géographie, de l'histoire et de l'instruction civique ! J'ai beaucoup souffert de la géographie quand j'étais enfant ; je la considérais comme une science très aride, et inutile. On nous parlait des « cols » des Alpes. Qu'est-ce qu'un col pour qui n'en a jamais vu ? Aujourd'hui la géographie s'est complètement renouvelée par le moyen de la géographie physique ; les graphiques la rendent vivante ; eh bien, montrez, par exemple, les frontières naturelles et celles qui ne le sont pas. Montrez comment les frontières naturelles sont modifiées par la solidarité économique des peuples ; que les montagnes qui séparaient sont percées par des tunnels, parce qu'il faut absolument communiquer. Montrez les ressources réciproques de chaque pays en charbon, en pétrole, en blé, et montrez enfin comment aucun pays d'Europe ne peut vivre aujourd'hui de ses propres ressources ; comment nous sommes tous inexorablement dépendants les uns des autres et comment il n'y a pour nous qu'une seule manière de vivre : c'est la paix, tandis que la guerre nous détruit tous infailliblement.

Montrez l'importance des ports de mer ; racontez un peu l'histoire de Dantzig, ce port de la Pologne dont la solution, je l'admets, n'est pas très heureuse à certains égards. Parlez de Fiume, de Salonique, de la Bulgarie avec les problèmes qui se posent pour elle. Montrez l'importance des fleuves ; parlez du Rhône et du Rhin et à ce propos ne vous bornez pas à indiquer les discussions qui ont eu lieu au sein de la Commission sur la navigation du Rhin, mais communiquez aux enfants la « Wacht am Rhein » de l'Allemand Becker, et la réponse grandiose de Lamartine : « la Marseillaise de la paix », et montrez comment ces fleuves, qui ont si longtemps séparé les peuples et pour lesquels on a versé tant de sang, seront un jour les grandes artères d'un corps harmonisé qui s'appellera l'Europe.

Parlez aussi des chemins de fer ; expliquez pourquoi on a créé le chemin de fer de Bagdad et indiquez son rôle pendant la guerre ; parlez des devoirs de l'avenir.

En histoire, montrez comment nous évoluons peu à peu, très lentement, d'un petit groupe à un groupe plus grand, de la famille à l'humanité, par ce que j'appelle les groupes intermédiaires de contiguïté.

Ces petits groupes sont d'abord représentés par les communes, qui s'unissent pour former une province ou un canton ; ces cantons s'allient les uns aux autres, plus ou moins intimement, pour former un Etat qui prendra le nom de nation. Et enfin les nations elles-mêmes se rapprochent les unes des autres pour former des fédérations continentales, une société mondiale... Montrez comment cette évolution est dans la logique de l'histoire, dans la logique matérielle et absolument pratique des intérêts économiques et comment elle répond aussi bien à l'aspiration des hommes qu'à la volonté de Dieu. Montrez comment la sottise humaine entrave cette évolution, et comment on peut la surmonter, en prenant conscience de la loi.

Ce sont là des problèmes qui renouvellent tout notre enseignement. Allons à l'histoire et à la géographie comme à un flux de vie !

Quant à l'instruction civique, à propos de constitutions sociales, montrez

ces deux faces de l'activité humaine — en apparence contradictoires, qui sont la liberté et la solidarité. Montrez comment la liberté est nécessaire à la dignité de l'homme. La marche de l'humanité est en effet une marche vers la liberté. L'homme se délivre d'abord du joug de la nature ; il sème le blé, le transforme en pain ; cet homme-là cesse d'être nomade ; il est délivré de cette loi des saisons qui le forçait à passer d'un pays à l'autre. Il peut bâtir une maison, il peut créer une famille et c'est là le point de départ d'une civilisation nouvelle. Ce grain de blé à lui seul est un germe de liberté.

Montrez comment les armes, elles aussi, pendant un certain temps, ont été une condition de liberté et comment elles ont affranchi le corps. En premier lieu la liberté du corps et ensuite la liberté de conscience et la liberté de la pensée. Mais à côté de cette soif de liberté, nous aspirons aussi à plus de solidarité. Montrez comment nous avons un besoin profond de nous tendre la main les uns aux autres, comment la liberté et la solidarité se conditionnent l'une l'autre et comment un jour elles se fondront en une haute justice.

Chacun d'entre vous peut être dans son école un centre d'où rayonnera de plus en plus la vie intellectuelle et morale ; non plus seulement le savoir, mais la vie elle-même.

En 1907, j'ai fondé une revue intitulée *Wissen und Leben* (la science et la vie). J'avais senti à ce moment le besoin absolu de féconder et de renouveler la science (qui menace d'être un jour une science de vanité et par conséquent morte), de la féconder par la vie, par les appels de la vie. C'est ce que chacun de nous doit faire dans la mesure de ses forces dans son école. Faisons-le énergiquement, patiemment et, s'il le faut, obscurément. Eh oui, pourquoi pas obscurément, pourvu que nous sentions que nous collaborons ! Laissons de côté les questions de célébrité, ne nous occupons pas des titres et des succès retentissants. Vous savez bien, Mesdames et Messieurs, que les acteurs et actrices ont ici-bas souvent des succès prodigieux, à tel point qu'on oublie l'auteur pour ne célébrer que l'acteur. Celui-ci croit peut-être avoir créé une tragédie de Racine, tandis qu'il n'a fait que la réciter. Mais les acteurs et actrices ne vivent qu'un temps ; leur nom sombre dans l'oubli, tandis que l'œuvre du poète survit aux générations.

Accordons le succès bruyant aux acteurs comme à ces hommes politiques qui vivent, au jour le jour, de compromis, et sachons nous contenter d'un travail plus obscur et plus solide, qui est de transmettre à la jeunesse un enseignement séculaire et une espérance elle aussi séculaire. Les éducateurs ont à préparer les possibilités de demain ; c'est dans le sentiment de cette mission que nous devons trouver notre récompense et non point ailleurs.

Dans vos écoles, surtout, tâchez de combattre une parole funeste entre toutes, une de ces paroles qui courent dans toutes les conversations et contre laquelle j'ai entrepris une lutte que je ne cesserai jamais ; cette parole qui dit : « Il y a toujours eu des guerres, il y en aura toujours ! » Quiconque prononce cette parole, et quiconque la laisse passer sans protester contre elle, tous ceux-là sont responsables eux-mêmes de la guerre qui pourrait éclater demain. (*Applaudissements.*)

Quand des philosophes superficiels vous disent : « Pour moi, je suis pacifiste mais que voulez-vous, il y a toujours eu des guerres... » vous devez immédiatement protester, car cela n'est pas vrai, et ce sera de moins en moins vrai. Prenez, je vous en prie, les faits de l'histoire et vous constaterez qu'en effet il y a eu des guerres de famille à famille, de commune à commune, de canton à canton ; prenez, par exemple, l'histoire de France et montrez-en les cartes géographiques des XIII^e, XIV^e, XV^e, XVI^e siècles. Racontez ce qu'était la France lors de la guerre de cent ans, évoquez encore le temps où les provinces se déchiraient les unes les autres, aussi bien que se sont déchirées l'Italie et l'Allemagne. Qui aurait cru, à ce moment-là, qu'un jour la Normandie, le Poitou, le Languedoc seraient des provinces d'un même grand et beau pays, jouissant d'une splendide unité ? On aurait pris un tel prophète pour un fou et pourtant il aurait dit la vérité.

Il en est de même en Italie ; il en est de même en Suisse.

Ce qu'on a déjà réalisé, à savoir la suppression des guerres entre les communes, les cantons ou les provinces, pourquoi ne pourrait-on pas le réaliser aussi entre les nations ? On est arrivé à établir la paix par le droit dans une unité sans cesse grandissante ; la loi est là et cette loi dit que les guerres vont disparaître, il faut qu'elles s'effacent devant la loi. Une nouvelle guerre moderne, mettant des millions d'hommes de chaque côté des tranchées, créerait des instruments de destruction épouvantables, des gaz asphyxiants dont nous verrions les effets monstrueux, une nouvelle guerre « scientifique » serait stupide au point de détruire les biens qu'elle prétendrait conquérir. Il faut donc montrer tout cela et dire nettement : Non, il n'est pas vrai qu'il y aura toujours des guerres ; il y en aura, tant que nous les subirons ; il n'y en aura plus, quand nous dirons : Nous n'en voulons plus ! (*Vifs applaudissements.*)

On cherche maintenant à humaniser la guerre. La S. d. N. s'occupe un peu naïvement d'une interdiction des gaz asphyxiants. Mais non, nous faisons fausse route ! Chaque fois qu'un gouvernement croira avoir en main un moyen de guerre capable de lui donner la victoire, ce gouvernement emploiera ce moyen ; si criminel qu'il soit, il l'emploiera. On ne peut pas humaniser la guerre parce que la guerre est un appel à la violence ; on ne peut pas l'humaniser ; il faut la supprimer. (*Vifs applaudissements.*)

* * *

Dans cette évolution de l'humanité que je viens d'esquisser si sommairement devant vous, je vois la réalisation très lente d'une volonté supérieure, et je vous dis cela du fond de mon âme. Comme étudiant j'ai été un fervent adepte de la conception matérialiste de l'histoire, peut-être contrairement à mon tempérament, mais enfin je croyais être vraiment débarrassé de toutes ces vieilles idées. Eh bien ! en arrivant comme professeur à Zurich, devant mes étudiants, j'ai senti naître en moi une responsabilité qui m'a fait frémir. Devant ces jeunes gens qui demain devaient être des maîtres de gymnase, d'écoles secondaires, je me suis demandé ce que je leur apportais : des dates de l'histoire littéraire ? des analyses d'œuvres littéraires ? des jugements esthétiques ? Non, cela est trop peu de chose ; un éducateur doit être plus

qu'un professeur. C'est alors que s'est produite en moi une véritable révolution, qu'à l'âge de trente-six ans j'ai réexaminé tout mon système philosophique et que j'en ai vu les immenses lacunes. Alors, sans me convertir à une Eglise, j'ai retrouvé dans l'histoire de l'humanité une volonté supérieure, une volonté divine. C'est par la responsabilité qu'on retrouve le sens du divin. Que vous soyez protestant, catholique, juif, ou que vous soyez libre-penseur, tout cela a très peu d'importance, car chacun donnera à sa foi la forme personnelle qui sera vraie pour lui, insuffisante pour un autre ; non, le principal c'est le fond, c'est la croyance à cette grande loi qui dirige l'homme, des cavernes à l'Etoile. C'est là la grande révolution morale indispensable au succès de la S. d. N. c'est là l'œuvre que ni le Secrétariat, ni les journalistes, ni les hommes d'Etat ne peuvent accomplir, mais que vous avez le devoir d'entreprendre et de réaliser, vous, les éducateurs.

Je termine. Il y a un chant de Jaques-Dalcroze que je chante souvent le matin : « Tu m'as dit d'aimer, j'obéis ; mon Dieu, protège mon pays. » J'ai lu, il y a un an, dans un journal vaudois, une correspondance qui critiquait ces paroles. Comment peut-on dire : Tu m'as dit d'aimer et j'obéis ? L'amour ne se commande pas ! Sans doute, l'amour ne se commande pas, mais, d'autre part, comment résister à l'amour devant une chose qui le mérite ? L'amour vient de si profond qu'on ne peut plus parler d'ordre et d'obéissance dans le sens vulgaire, courant, journalier de ces mots : Tu m'as dit d'aimer, et j'obéis. Ce n'est pas un ordre qui vient du dehors, ce n'est pas une obéissance servile, c'est un ordre qui me vient du dedans et j'obéis en l'acceptant librement. Rien de grand ne se fera sans l'amour. Rien de grand, de fécond, de durable ne se fera dans l'humanité sans l'amour qui commence par la famille et par la petite patrie. Car on n'est pas un sans-patrie, bien qu'on réclame le désarmement et la fin de la guerre... Mon pays, ma patrie, les différentes patries, ce sont les blocs nécessaires dont on bâtit la maison qui sera celle de l'humanité. On ne fait pas une maison avec de la poussière, on la fait avec des blocs et ces blocs ce sont précisément les nations conscientes de leur mission dans l'humanité.

Tout cela est tellement évident qu'il me semble inutile de le développer ici. Nous voulons aimer notre pays en le rendant digne de l'estime de tous. Tant que la S. d. N. ne sera pas arrivée à un certain degré de stabilité et de force, il faudra maintenir dans toutes les patries les armements ; mais nous devons savoir que ce n'est là qu'une situation intermédiaire, en attendant mieux.

C'est dans ce sens, en combinant la liberté, qui est la dignité de tout homme, avec cette soif de solidarité qui est en chacun de nous et qui nous fait sentir les douleurs et les joies de tant d'hommes et de femmes qui souffrent comme nous et espèrent comme nous, c'est dans cette double conviction de vouloir être libres et de vouloir en même temps être frères, que nous pouvons chanter au matin : « Tu m'as dit d'aimer, j'obéis ; mon Dieu, protège mon pays. » (*Applaudissements vifs et prolongés.*)

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

LAUSANNE RESTAURANTS DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE DE CONSOMMATION

Ecoles et sociétés y trouveront: Potage ou bouillon, 20 cent. DINERS avec VIANDE depuis 1 fr. 40. THÉ, CAFÉ, CHOCOLAT, LAIT CHAUD, la tasse 15 centimes.
PRIX SPÉCIAUX sur demande 1 heure à l'avance. TÉLÉPHONE 86.15.

HOTEL DENT DU MIDI (Salanfe s. Salvan)

(Alt. 1914m.) Prix spéc. pour écoles; soupe, coucher sur paillasse et 1 tasse de café au lait: Prix 2 francs par élève. MM. les instituteurs sont priés d'écrire directement au nouveau tenancier, M. Frapolli, C. A. S., Téléphone Solanfe 35. 12

L'Ecole suisse de Gênes cherche pour le 1er octobre un

Maître ordinaire

de mathématiques, sciences naturelles, gymnastique pour les garçons, éventuellement français, calligraphie, dessin. Trente heures de leçons par semaine. — Traitement initial: Lires it. 7000 par an, trois mois de vacances en été.

Adresser offres avec photo, curriculum vitae, certificat médical et certificats à la Direction de l'Ecole suisse, Via Peschiera No 31, Genova 2 (Italie). 51

Pour tout ce qui concerne la publicité dans L'ÉDUCATEUR et le BULLETIN CORPORATIF, s'adresser à la Société Anonyme

PUBLICITAS

Rue Pichard 3 LAUSANNE



HORLOGERIE de PRÉCISION

Bijouterie fine Montres de Genève, Longines, La Vallée Orfèvrerie
Réparations soignées. Prix modérés.
Belle exposition de régulateurs.
Alliances en tous genres, gravure gratuite.

E. MEYLAN - REGAMEY

11, RUE NEUVE, 11 LAUSANNE TÉLÉPHONE 38.06

Agent dépositaire de VACHERON & CONSTANTIN de Genève. o o 10 % d'escompte aux membres du Corps enseignant

INSTITUTEURS, INSTITUTRICES

donnez la préférence aux Maisons ci-dessous.

A TELIER DE RELIURE

Max BLANCHOD, Lausanne

Av. Rosemont, 2

TÉLÉPHONE No 85-61

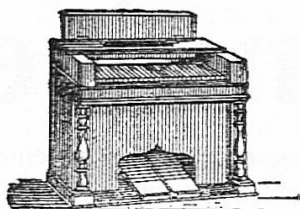
COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX 1077

Au Phénix

A. Piguet, rue du Pont, 1 Lausanne

Vêtements sur mesure et confectionnés pour hommes. Chemises, Cols et Cravates

10 % au comptant ou facilités de paiement.



HARMONIUMS

TRÈS GRAND CHOIX — BONNES CONDITIONS

FŒTISCH FRÈRES S.A. LAUSANNE

*P*our tout ce qui concerne la publicité dans l'Éducateur et le Bulletin corporatif, s'adresser directement à

PUBLICITAS S.A.

Rue Richard 3
LAUSANNE



L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

ET DE L'INSTITUT J. J. ROUSSEAU

PARAIT TOUS LES 15 JOURS, LE SAMEDI

RÉDACTEURS :

PIERRE BOVET

Chemin Sautter, 14

GENÈVE

ALBERT CHESSEX

Chemin Vinet, 3

LAUSANNE

COMITÉ DE RÉDACTION :

J. TISSOT, Lausanne.

W ROSIER, Genève.

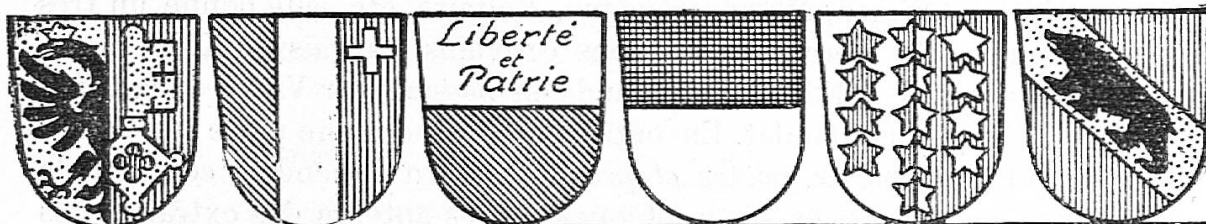
H.-L. GÉDET, Neuchâtel.

M. MARCHAND, Porrentruy

LIBRAIRIE PAYOT & Cie

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHÂTEL

VEVEY - MONTREUX - BERNE



ABONNEMENTS : Suisse, fr. 8, Etranger, fr. 10. Avec *Bulletin Corporatif*, Suisse, fr. 10 Etranger, fr. 15.

Gérance de l'*Educateur* : LIBRAIRIE PAYOT & Cie. Compte de chèques postaux II 125. Joindre 30 cts. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}

Lausanne — Genève — Neuchâtel — Vevey — Montreux — Berne

ANTHOLOGIE SCOLAIRE

PAR

DUPRAZ et BONJOUR

Avec la collaboration de H. Mercier, professeur au Gymnase de Genève.

Lectures françaises à l'usage des Collèges secondaires,
Ecoles supérieures et Ecoles primaires supérieures.Adopté et recommandé par les
Départements de l'Instruction publique des cantons de Vaud, Genève,
Neuchâtel et Tessin.Un volume in-16, relié toile souple. 4^e édition Fr. 4.50

Une quatrième édition de l'*Anthologie scolaire* vient de paraître. C'est dire le bon accueil que cet ouvrage a reçu dans notre pays, non seulement dans les Collèges secondaires, Ecoles supérieures de jeunes filles, classes primaires supérieures, etc., mais aussi dans l'enseignement privé, les instituts et pensionnats. L'*Anthologie scolaire* sert, en effet, de transition entre les livres de lecture élémentaire et les chrestomathies trop exclusivement classiques. Elle comprend 289 morceaux de prose et de vers. Tout en faisant une part suffisante, pour le jeune public auquel elle s'adresse, aux classiques des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, Boileau, Bossuet, Buffon, Corneille, Fénelon, La Bruyère, La Fontaine, Lesage, Malherbe, Molière, Montaigne, Montesquieu, Pascal, Racine, Régnier, Ronsard, Saint-Simon, M^{me} de Sévigné, Voltaire, etc., elle donne un très grand nombre de morceaux des bons écrivains français du XIX^e siècle, de Chateaubriand à Edmond Rostand, en passant par Victor Hugo, Lamartine, Coppée et Daudet. En outre, elle consacre une place légitime à nos auteurs nationaux, poètes et prosateurs. Un appendice contient de courtes et claires notices biographiques sur les auteurs des extraits cités et constitue un premier cours de littérature abrégé.

La matière de ce vivant recueil est considérable, variée à souhait et se prête à merveille aux leçons de lecture expliquée et d'interprétation des auteurs, mais l'*Anthologie scolaire* est avant tout un livre captivant qui peut éveiller l'intérêt des lecteurs de tout âge.